

RAPPORT 2022



ALERTES ET MENACES SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

**Lettres ouvertes sur l'état des
médias en RD Congo**

Ce rapport est diffusé en langue française

Il a été rendu public à Kinshasa, le 02 novembre 2022, à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre l'Impunité des crimes commis contre les journalistes.

Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication, à condition que crédit lui soit rendu.

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires

EDITEUR

Journaliste en Danger (JED)

DIRECTEUR DE REDACTION

Tshivis Tshivuadi

REDACTION

Tshivis Tshivuadi

Venesia Kanyinda

Willy Kunkadi

Jean-Marie Kapongo

CORRESPONDANTS EN PROVINCES

Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

Delphin Mbusa (Beni, Nord-Kivu)

Philippe Makomera (Butembo, Nord-Kivu)

Sylvie Manda et Jeef Kazadi (Lubumbashi, Haut-Katanga)

Olivier Kayumba (Kolwezi, Lualaba)

Colette Salima, Honneur David Safari et Aboubakar Kigabi
(Bukavu, Sud-Kivu)

Aubert Mwibakeca et Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)

Badylon Kawanda, Esperance Nzila et David Mayele (Kikwit, Kwilu)

Nana Mbungu et Abigaël Mambu (Boma, Kongo Central)

Sosthène Kambidi et Elysée Lusamba (Kananga, Kasai Central)

Tilly Mayemba et Eugénie Nsasi (Matadi, Kongo Central)

Nicole Etete (Kisangani, Tshopo)

Patrick Ali (Buta, Bas Uele)

Freddy Upar et Alex Shabdina (Bunia, Ituri)

Steve Mwanyo (Mbandaka, Equateur)

Christophe Yoka (Bikoro, Equateur)

Jacques Furahisha (Kalemie, Tanganyika)

François Lendo (Lodja, Sankuru)

Madeleine Ngoie (Kabinda, Lomami)

Audry Kubi (Tshikapa, Kasai)

Ruth Aridja (Kindu, Maniema)

Modeste Shabani (Kasongo, Maniema)

Théophile Tshibuabua et Léon Kanku (Mbuji-Mayi, Kasai Oriental)

MISE EN PAGES

Jim Mutombo

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Ingo Vedieana

Lady Kamanga

Christiane Mujinga

JED remercie toutes les personnes, journalistes et celles œuvrant dans d'autres professions, qui ont contribué à dénoncer des cas d'atteintes à la liberté de la presse à Kinshasa et dans les provinces.

INTRODUCTION

ETRE JOURNALISTE EN RD CONGO.....

(Par Tshivis T.)



Quatre ans après l'avènement du nouveau régime de Félix Tshisekedi au pouvoir, et à une année des nouvelles élections annoncées pour marquer la fin de son premier mandat, la situation actuelle de la presse au Congo n'est ni meilleure, ni pire que ce qu'elle a toujours été c-à-d une liberté de la presse fragile !

Plusieurs facteurs endogènes et exogènes pourraient expliquer (non justifier), cette fragilité. Notamment, l'environnement politique et sécuritaire de travail des journalistes ; la précarité économique des entreprises de presse qui les emploient ; le cadre juridique et réglementaire de l'exercice de la liberté de la presse ; la culture de l'impunité des prédateurs de cette presse, etc..

Tous ces facteurs n'ont pas commencé avec le régime actuel. Il faut simplement déplorer le fait que des promesses des réformes n'ont pas été suivies des actes concrets.

Sous Joseph Kabila, on tuait des journalistes ; on fermait des médias ; on coupait l'internet.....

Sous Félix Tshisekedi, c'est le journalisme qui se meurt à cause des facteurs énumérés ci-haut, mais aussi du fait, qu'en dépit des discours entendus, une gouvernance de prédation ne peut favoriser ou promouvoir un journalisme indépendant ou des medias jouant leur rôle de « quatrième pouvoir ».

Pour honorer les promesses politiques faites, les autorités congolaises devraient rapidement sensibiliser les forces de sécurité au respect des droits et libertés des journalistes à exercer leur travail d'information sans crainte, étant donné qu'aujourd'hui les professionnels des médias sont comptés parmi les premières victimes des violences policières et des arrestations arbitraires.

Cette année encore, comme des années antérieures, des journalistes ont été pris pour cibles ; agressions verbales ou physiques, menaces, dégradations de leurs matériels de travail lors des reportages, stigmatisation des journalistes lors des déclarations politiques ou dans les réseaux sociaux est devenu le quotidien des hommes des médias en provinces tout comme dans la capitale, Kinshasa.

Au total JED a enregistré au moins 124 cas d'attaques diverses contre les journalistes et les médias qui se répartissent de la manière suivante:

- 49 journalistes menacés
- 37 journalistes arrêtés
- 18 journalistes agressés

- 17 radios ou émissions interdites
- 2 journalistes enlevés
- 1 journaliste tué.

Ces chiffres inquiétants indiquent qu'il faut bien plus que des mots et des discours de bonnes intentions pour changer la donne sur le tableau sombre de la liberté de la presse en RDC.

Les problèmes qui minent aujourd'hui la presse congolaise peuvent se résumer en 3 points ;

- L'arbitraire, les abus de pouvoir et le sentiment d'impunité de ceux qui s'attaquent aux médias et empêchent les journalistes de faire leur travail ne cessent d'augmenter
- Une loi sur la presse répressive et vieille de plus de deux décennies qui criminalise les délits de presse et prévoit des lourdes peines d'emprisonnement des journalistes
- La pauvreté des Organes de presse et la clochardisation des journalistes soumis à la corruption et à la manipulation.

Conséquences ; notre presse est en rupture de contrat de confiance avec le public de ses lecteurs, de ses auditeurs et de ses téléspectateurs. Elle a perdu toute crédibilité auprès des décideurs qui ne l'utilise que comme marchepieds pour assouvir leur soif de pouvoir.

Des enquêtes réalisées dans les milieux scolaires et universitaires indiquent que 85% des moins de 30 ans s'informent plutôt sur internet, que dans les médias traditionnels (Radio, télévision, presse écrite) ;

On sait que l'internet est porteur du pire et du meilleur. Le meilleur, c'est un espace des libertés qui donne la possibilité de choisir ses supports d'informations. Mais le pire, ce sont toutes ces « fakes news » qui circulent en permanence dans les réseaux sociaux.

Au cœur du combat de JED pour la défense de la liberté de presse et de l'information, se trouve, non pas la liberté des journalistes de diffuser ce qu'ils veulent ou ce qui les arrange, mais le droit à l'information du public. Comment recréer ce lien de confiance entre le public et la presse, basé sur le fait que les médias publient des informations vérifiées, sourcées, au milieu des flots d'informations diffusées sur la toile et les réseaux sociaux ? Rendre compte des réalités à travers des témoignages et des reportages pour faire comprendre les enjeux d'une problématique ? Tels sont les défis qui incombent aujourd'hui au métier des journalistes.

En effet, le journalisme est un métier qui a des règles et des exigences. Et il est urgent aujourd'hui de remettre la responsabilité sociale et citoyenne au cœur de la profession des journalistes.

Depuis une vingtaine d'années, Journaliste en danger (JED), fait de son mieux, avec l'appui de ses partenaires, pour apporter de l'aide et un soutien aux journalistes en difficultés. Mais aussi créer un environnement qui leur permette de travailler dans des meilleures conditions de sécurité pour eux-mêmes, de dignité et d'honneur pour leur noble métier.

C'est dans cette optique que ce sont tenus, au mois de février 2022, les assises des Etats généraux de la Communication et des médias, présidés par le Président de la République, afin de penser les voies d'une renaissance de la presse congolaise à l'agonie ; changer les règles du jeu ; encadrer l'accès à la profession ; établir une nouvelle éthique journalistes basée prioritairement sur les respects des règles déontologiques et la responsabilité citoyenne du métier d'informer ; élaborer de manière concertée un plan de sauvetage du journalisme.

Au total, ce sont 80 recommandations décisives pour changer l'image et le visage de la presse congolaise qui attendent encore leur mise en œuvre.

Il convient de noter que la tenue de ces États généraux a permis à la RDC de gagner 24 places au classement mondial de la liberté de la presse de RSF en passant de la 149ème place à la 125ème position sur 180 pays du monde.

Mais les plus grands défi qui incombent au gouvernement congolais consistent à créer les conditions pour l'émergence d'un secteur des médias viable, indépendant et professionnel. Cela passe par les réformes prioritaires suivantes:

- 1. Reforme sans délai la loi actuelle sur la presse en consacrant le principe de la dépenalisation des délits de presse**
- 2. Doter la RDC d'une loi d'accès à l'information publique**
- 3. Mettre fin aux arrestations arbitraires des journalistes et aux fermetures injustifiées des médias**
- 4. Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes constitué des relais dans les différentes institutions concernées par la question de la sécurité afin que les exactions commises contre les professionnels des médias ne restent pas impunies.**

« Pour ma part, en ma qualité de garant du fonctionnement régulier des Institutions, je m'impliquerai pour que l'accès aux sources d'informations soit effectivement l'un des point cardinaux de l'exercice de la liberté de la presse. Dans la même veine, la dépenalisation des délits de presse constitue un pan important dans la requalification du métier d'informer ...»

Félix TSHISEKEDI, le 25 janvier 2022, à l'ouverture des Etats généraux de la presse

LES DERNIERES ALERTES

KINSHASA : UN DÉPUTÉ NATIONAL MENACE DE MORT LE DIRECTEUR D'UN JOURNAL

ACHILLE KADIMA, éditeur et directeur de publication du journal « Africa News », paraissant à Kinshasa, est, depuis plusieurs jours, l'objet des menaces de mort de la part d'un député national et ancien journaliste, Daniel Safu.

Selon M. Kadima contacté par JED, ces menaces de mort font suite à son refus de s'associer à la démarche du député Daniel Safu consistant à extorquer de l'argent au ministre des Affaires foncières, Molendo Sakombi, en échange de l'abandon par le député, des attaques dans les médias et d'une menace de motion de défiance qu'il s'apprêterait à déposer contre lui.

Dans un audio publié samedi 22 octobre 2022 sur les réseaux sociaux, on peut entendre nettement la voix du député Safu disant : « Maintenant, c'est fini, la considération que nous avons pour lui. Moi, je me promène avec une arme, je peux lui cracher au visage, puis l'abattre ».

JED dénonce vigoureusement ces menaces graves et encourage le journaliste à saisir les instances compétentes pour que le député Safu réponde de ses déclarations.

KINSHASA : JED DÉNONCE ET DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR L'AGRESSION D'UNE JOURNALISTE PAR DES MILITANTS D'UN PARTI POLITIQUE

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 20 Sep 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Dans une lettre adressée, le lundi 19 septembre 2022, à Monsieur Martin Fayulu Madidi, Président du Parti « Engagement pour la citoyenneté et la démocratie » (Ecidé), Journaliste en danger (JED) lui a exprimé sa profonde indignation à la suite de l'attaque violente dont a été victime la journaliste Tatiana Osango, suivie de la destruction de son véhicule, le jeudi 15 septembre 2022 au siège de son Parti situé sur l'avenue de l'Enseignement dans la commune de Lingwala.

« Bien que les images de cette attaque aient été abondamment diffusées dans les réseaux sociaux, aucun membre ou dirigeant de votre Parti n'a réagi ni condamné cette agression... JED demande votre implication personnelle, en qualité de Président de l'Ecidé, pour ouvrir une enquête interne sur cette agression afin d'en identifier les auteurs et s'assurer que pareil incident ne puisse plus jamais se répéter... », a écrit JED dans cette correspondance dont copies ont été reversées notamment au Ministre

LES DERNIERES ALERTES

de la Communication et médias, au Ministre de l'Intérieur et au Commandant de la police, ville de Kinshasa.

En effet, selon les informations concordantes parvenues à JED, Tatiana Osango, journaliste indépendante qui diffuse ses informations dans son médias en ligne, a été violemment prise à partie par un groupe d'individus identifiés comme des militants de l'Ecidé au moment où elle tentait de faire un reportage sur la rentrée parlementaire, non loin du palais du peuple. Sa voiture stationnée devant le siège de ce Parti a été également saccagée par les mêmes individus.

JED a demandé à monsieur Martin Fayulu de condamner publiquement l'agression de Tatiana Osango et de s'engager à réparer les préjudices qu'elle a subis.

« Votre silence risque d'encourager les membres de votre parti à commettre d'autres actes similaires contre des journalistes dans l'exercice de leur métier », conclut JED.

SANKURU : JED EXIGE LA RÉOUVERTURE IMMÉDIATE DE TOUS LES MÉDIAS DE L'OPPOSITION FERMÉS PAR LE GOUVERNEUR

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 19 Sep 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Journaliste en Danger (JED) dénonce vigoureusement la décision de la fermeture, le 15 septembre 2022, de toutes les radios émettant dans le territoire de Lomela, dans la province du Sankuru, au centre de la République Démocratique du Congo.

Il s'agit de : LA RADIO EKITELA, LA RADIO NUMBAMPELA et LA RADIO SANKURU LIBERTÉ, toutes proches de l'opposition. Cette décision a été prise lors d'un conseil des ministres provinciaux, présidé par le gouverneur Jules Lodi Emongo.

Dans le compte-rendu de la réunion du conseil diffusé sur les ondes de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), sous-station de Lodja, le porte-parole du gouvernement provincial ne donne aucune raison pour justifier cette mesure. Mais, selon les informations parvenues à JED, cette fermeture fait suite à des incidents survenus le 6 septembre 2022 dans les installations de la Radio Ekitela et au cours desquels un technicien de cette radio, Justin Omapami aurait trouvé la mort. Les autorités provinciales accusent les médias d'alimenter les conflits et les tensions communautaires dans la province.

Journaliste en Danger (JED) s'insurge contre cette décision arbitraire et accuse le gouverneur Jules Lodi Emongo d'autoritarisme et d'abuser de son pouvoir pour faire taire toutes les voix discordantes de l'opposition, en violation flagrante de la liberté de la presse et d'expression, garanties par les lois de la République.

LES DERNIERES ALERTES

JED appelle par conséquent le ministre national de l'Intérieur de qui relève le gouverneur de province, ainsi que l'instance de régulation des médias, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), de rappeler à l'ordre le gouverneur Jules Lodi Emongo et d'ordonner la réouverture immédiate de tous ces médias fermés en toute illégalité.

NORD-KIVU/OICHA: JED DÉNONCE L'INTERPELLATION ARBITRAIRE D'UN JOURNALISTE PAR L'ADMINISTRATEUR MILITAIRE DU TERRITOIRE DE BENI

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 13 Août 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

DIMANCHE KAMATE, rédacteur en chef de la Radio Muungano, émettant à Oicha, chef-lieu du territoire de Beni, province du Nord-Kivu, a été interpellé par la police puis transféré à l'état-major de l'armée, situé au camp militaire de Matombo dans la même agglomération, ce vendredi 12 Août 2022, où il a été retenu pendant de longues heures.

Il a été reproché à Kamate la diffusion d'une émission qualifiée de «prohibée» sur les antennes de la radio Muungano, Dimanche 7 août dernier.

C'est sur ordre de l'administrateur militaire du territoire de Beni, colonel Ehuta Omeonga Charles que le journaliste a été interpellé puis auditionné sur procès-verbal.

En effet, Kamate a dirigé l'émission « débattons-en » autour de l'analyse de la guerre du M23 par les animateurs des mouvements citoyens, qu'il avait comme invités.

L'administrateur estime que cette émission a violé les normes de l'état de siège actuel.

Il a indiqué à JED qu'il s'agit pour lui de donner une correction au journaliste pour revenir à l'ordre selon la vision de l'état de siège.

C'est dans la soirée du même vendredi que Dimanche Kamate a été libéré et retourné à la rédaction avec tous ses biens saisis lors de son audition.

JED dénonce vigoureusement cette arrestation arbitraire du journaliste qui n'a violé aucune disposition connue de l'état de siège.

JED considère que les propos de l'administrateur militaire pour justifier cette arrestation constituent une atteinte grave à la liberté des journalistes d'organiser leurs émissions en toute indépendance.

LES DERNIERES ALERTES

NORD-KIVU : UN TECHNICIEN D'UNE RADIO COMMUNAUTAIRE TUÉ PAR BALLES EN TERRITOIRE DE NYIRAGONGO LA NUIT DU 17 JUILLET 2022

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 18 Juil 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Michel Hangi, technicien-modulateur à la radio communautaire Soleil Levant, émettant en territoire de Nyiragongo, a été tué par balles la nuit du 17 juillet 2022 aux environs de 19h00, alors qu'il revenait de la station.

C'est à quelques mètres de la station que Michel a été assassiné, après la production de son émission de théâtre radiophonique qu'il a animé en interaction avec les auditeurs, dit le directeur de la radio. On ne sait pas si cet assassinat est lié à son travail, les enquêtes sont en cours, précise-t-il.

Connu sous le pseudonyme de Parachichi Mukasaii sur la scène de théâtre, ce technicien faisait souvent des annonces commerciales à travers des campagnes motorisées et est devenu populaire à partir de cela.

JOURNALISTE EN DANGER(JED) S'INSURGE CONTRE UNE TENTATIVE DE MANIPULATION DE SA MARQUE DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 14 Juil 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

JED a pris connaissance dans les Réseaux sociaux d'une plainte déposée contre le journaliste Jean-Pierre Kayembe, responsable du média « NON À LA BALKANISATION TV », par le Président du Sénat, Modeste Bahati.

Le journaliste Kayembe est accusé de diffamation et des propos outrageux contre les autorités publiques et devrait être convoqué par la Commission de discipline de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC).

Sans entrer dans le fond de cette affaire, JED tient à informer qu'elle n'est, ni de près ni de loin, engagée dans une quelconque campagne visant à prendre fait et cause pour le journaliste incriminé.

De ce fait, JED dénonce l'usage abusif de son logo sur des affiches diffusées sur internet par des personnes non identifiées en faveur de ce Journaliste. D'ores et déjà, une action en justice est envisagée pour identifier les auteurs de cette campagne malveillante.

NORD-KIVU : UN JOURNALISTE CRAINT POUR SA VIE APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉTENU ET TORTURÉ PAR DES REBELLES DU M23

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 13 Juil 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

LES DERNIERES ALERTES

HERERIMANA SERUSHAGO, journaliste à la radio communautaire « La Voix de Mikeno » de Bunagana en territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, vit dans la hantise de se retrouver à nouveau dans les mains du M 23 qui, le 5 juillet 2022, l'a appréhendé sans motif alors qu'il réalisait des interviews dans un camp des déplacés.

Le journaliste a été ligoté et sauvagement torturé par un groupe de jeunes partisans et des militaires du mouvement rebelle pendant toute la journée avant d'être abandonné dans la rue sur demande d'un membre du groupe, avec interdiction de dénoncer leur forfait, sous peine d'être assassiné.

Henry Serushago vit en clandestinité depuis une semaine et se fait soigner avec ses propres moyens. Les jeunes, proches du M 23 qui l'avaient torturé, le connaissent bien, puisque vivant dans la même cité de Bunagana.

UN DES TROIS JOURNALISTES, INCARCÉRÉS DEPUIS 7 MOIS À LA PRISON DE MBANDAKA, ACQUITTÉ

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 6 Jul 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

CHILLASSY BOFUMBO, journaliste de Radio Sarah, dans la province de l'Equateur, détenu depuis 7 mois à la prison centrale de Mbandaka, dans la province de l'Equateur en compagnie de deux autres de ses confrères, Patrick Lola (indépendant) et Christian Bofaya (Radio Mbandaka), a été acquitté mardi 5 juillet 2022 par le tribunal de grande instance de Mbandaka.

Les deux autres journalistes, Patrick Lola et Christian Bofaya, arrêtés pour une autre cause et n'ayant pas encore comparu, restent en prison.

Chilassy Bofumbo avait été arrêté le 18 novembre 2021 sur ordre du gouverneur Boloko, alors qu'il venait de couvrir une manifestation pacifique à l'initiative d'une organisation de la société civile dénonçant la mauvaise gestion de la province par ce dernier, tandis que Patrick Lola et Christian Bofaya eux, avaient été interpellés et incarcérés le 10 janvier de l'année en cours après avoir réalisé un reportage sur une marche de protestation des députés provinciaux de l'Equateur contre le même gouverneur.

JED se félicite de l'acquittement de ce professionnel des médias et demande l'acquittement des deux autres. A l'occasion de la 31ème journée internationale de la liberté de la presse, le 3 mai dernier, JED avait lancé un appel urgent aux instances de régulation et d'autorégulation, d'entamer, sans délai et sans atermoiements, le travail de « salubrité médiatique » tel que décidé par les Etats généraux de la presse, afin d'assainir la corporation et de promouvoir un journalisme plus éthique et plus professionnel.

Journaliste en danger - JED

LES DERNIERES ALERTES

Cela, face à la montée du discours de la haine et à la recrudescence des dérives déontologiques, nuisibles à la liberté de la presse, constatées dans certains médias, en ligne et hors ligne.

NORD-KIVU : LES ÉQUIPEMENTS DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE LA VOIX DE MIKENO SACCAGÉS PAR LE M23 À BUNAGANA

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 14 Juin 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

La station de LA RADIO COMMUNAUTAIRE LA VOIX DE MIKENO, émettant depuis Bunagana, 100 km de la ville de Goma, territoire de Rutshuru, a été vandalisée par les militaires rebelles du M 23, lundi 13 juin 2022, aux environs de 17h00 locale. Tous les matériels de haute et basse fréquence ont été emportés pendant l'occupation de la cité. ANDRÉ BYAMUNGU, directeur de la RACOM, joint à partir de son refuge, a déclaré à JED: « Je deviens muet et ne saurai plus par où commencer si l'accalmie revenait, car ils ont saccagé ma radio, emporté l'émetteur, le mixeur, les microphones. Ils ont également détruit l'acoustique du studio avant de laisser les tables du studio cassées. » Pour l'instant, seuls les dictaphones portables ont été sauvés par nos collègues et nous, martèle-t-il.

Le personnel de la radio communautaire la voix de Mikeno est en refuge en Ouganda et dans les autres agglomérations riveraines de Bunagana. Ces agents disent être sous menaces de certains responsables du mouvement rebelle.

KINSHASA : UN JOURNALISTE DÉTENU PENDANT PLUSIEURS HEURES DANS UN CAMP MILITAIRE

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 18 Mai 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

DONAT KUYULA, journaliste à The Post, un hebdomadaire paraissant à Kinshasa, a été interpellé mardi 17 mai 2022 par des éléments de la police militaire et conduit dans un camp militaire communément appelé camp Kokolo, où il a été détenu pendant plusieurs heures. Avant d'être arrêté, Donat Kayula a été pris à partie par un groupe d'adeptes de l'église Amen, située dans la commune de Limete, au moment où il tentait de s'enquérir sur les raisons du passage à tabac d'une fidèle accusée d'avoir volé l'argent des offrandes. Le journaliste a été violemment agressé et ses habits déchirés. JED dénonce cette violence gratuite sur le journaliste et demande que les responsables de cette agression soient vite identifiés et sanctionnés.

BUMBA : LES TROIS JOURNALISTES DE LA RADIO MWANA MBOKA ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 4 Mai 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

LES DERNIERES ALERTES

DIEU AGBA, ALBERT MOHILA ET PATRICK BONDO, Tous trois, journalistes de la Radio Mwana Mboka, émettant à Bumba, dans la province de la Mongala, arrêtés le 22 avril 2022 pour avoir diffusé sur leur média, des propos injurieux contre le vice-premier ministre en charge de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau, à la suite d'un mandat émis à leur encontre par le procureur du tribunal de paix de Bumba, Atafu Atato Fidel, ont été libérés ce mercredi 4 mai 2022.

Depuis leur lieu de détention, l'un des journalistes avait toujours réfuté toutes ces accusations, pointant plutôt du doigt, le coordonnateur de leur radio comme auteur des propos incriminés contre le VPM Lihau.

Pendant ce temps, trois autres journalistes sont toujours détenus en prison à Mbandaka. Il s'agit de : Chillassy Bofumbo (Radio Sarah) ; Patrick Lola (indépendant) ; Christian Bofaya (Radio Mbandaka).

La libération de ces trois professionnels des médias



intervient après la publication par JED, le 02 mai 2022, à la veille de la journée internationale de la liberté de la presse, d'un communiqué par lequel, il exige la libération immédiate de tous les journalistes actuellement en prison à Mbandaka et à Bumba, ainsi que la réouverture des médias actuellement fermés dans deux provinces, à savoir la Radio Sarah à Mbandaka ; la Radio Nsanga FM et la radio Télé Pacifique à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai Orientale et d'œuvrer en faveur de la liberté de la presse en décrétant, sans délai, un moratoire sur les arrestations et emprisonnements des journalistes tel que décidé par les Etats généraux de la presse.

03 MAI 2022-JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 2 Mai 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

LES DERNIERES ALERTES

RDC- JED DÉNONCE LA FLAMBÉE DES ATTAQUES CONTRE LES MÉDIAS DEPUIS LES ETATS GÉNÉRAUX DE LA PRESSE

- 75 cas d'atteintes à la liberté de la presse dont 19 journalistes arrêtés et 11 médias fermés

A l'occasion de la célébration, ce mardi 03 mai 2022, de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Journaliste en Danger (JED), appelle une fois de plus, le gouvernement du Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde, à sortir de sa léthargie face à la détérioration croissante de la situation sécuritaire des journalistes et médias et à accélérer la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de la presse, tenus du 25 au 28 janvier 2022.

La tenue de ces assises, présidée par le Chef de l'Etat congolais, avait suscité l'espoir d'une nouvelle ère pour le journalisme en RDC. A savoir, renforcer la protection des journalistes et améliorer leur cadre de travail, tout en consolidant la professionnalisation et la viabilité du secteur de la presse au Congo. Le Président Félix Tshisekedi s'étant engagé dans son discours de clôture, à « Accompagner la Dépenalisation des délits de presse, et à garantir l'indépendance des médias ».

3 mois après, aucune de ses 80 résolutions n'a connu un début d'exécution, en dépit de la mise en place d'un Comité de suivi de ces Etats généraux présidé par le Ministre de la Communication.

Les journalistes et les médias congolais restent exposés aux diverses pressions et censures, aux arrestations arbitraires et aux menaces directes et indirectes, particulièrement dans les provinces de l'Est du pays sous état de siège, à savoir le Nord-Kivu et l'Ituri.

Depuis la publication de son dernier Rapport, le 02 novembre 2021 qui avait recensé 116 cas d'attaques contre la presse, à ce jour, JED a déjà enregistré 75 cas de violations de la liberté de la presse dont 19 arrestations des journalistes et 11 fermetures des médias.

Au moment où le monde célèbre cette journée dédiée à la liberté de la presse, 6 journalistes croupissent en prison à Mbandaka et à Bumba; 3 médias sont fermés à Mbuji-Mayi et à Mbandaka.

Plusieurs journalistes ont rapporté à JED qu'ils ont été l'objet de menaces et agressions dans l'exercice de leur métier.

Dans les provinces de l'Est de la RDC en proie à la violence des groupes terroristes, au moins 3 journalistes ont été tués au cours de l'année 2021, et un journaliste porté disparu depuis décembre 2020, après avoir été enlevé par des miliciens. Il s'agit de

- Héritier Magayane, journaliste de la RTNC, station locale de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, qui a été tué, le 8 août 2021, à l'arme blanche par un groupe d'hommes non

LES DERNIERES ALERTES

autrement identifiés.

- Barthelemy Kubanabandu Changamuka, journaliste de la Radio Communautaire de Kitshanga (CORAKI FM) émettant à Kitshanga, une localité de la province du Nord-Kivu, assassiné, le 9 mai 2021, dans l'enclos de son domicile par deux hommes armés en tenue civile.
- Joel Mumbere Musavuli, directeur de la Radio Communautaire Babombi, émettant Biakato, chefferie de Babombi, territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, ainsi que son épouse qui ont été attaqués à l'arme blanche, le 14 août 2021, par un groupe d'hommes non autrement identifiés. Le journaliste a succombé de ses blessures tandis que sa femme était grièvement blessée.
- Bwira Bwalite, directeur de la radio communautaire de Bakumbole, station émettant à Kalembe dans le territoire de Wilikale (Nord-Kivu, a été enlevé par des miliciens, le 16 juin 2020 et son corps n'a jamais été retrouvé.

Les enquêtes annoncées au lendemain de ces assassinats, en vue d'identifier leurs auteurs ou commanditaires, ainsi que les mobiles de ces crimes n'ont jamais été diligentées. Pour JED, ces assassinats et beaucoup d'autres qui ont précédé, sont aujourd'hui le symbole de l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Alors que l'UNESCO a placé cette 31^e journée internationale de la liberté de la presse sous le thème : « Le journalisme sous l'emprise du numérique », JED appelle les autorités congolaises qui se sont engagées à promouvoir la presse et les médias pour qu'ils jouent leur rôle de 4^e pouvoir, à passer des paroles aux actes ; de renforcer la mobilisation de tous les acteurs contre les menaces et attaques des journalistes dans les zones d'insécurité ambiante, où la liberté de la presse perd de plus en plus des espaces .

Au regard de tout ce qui précède, JED demande instamment aux plus hautes autorités congolaises, ce qui suit ;

1. La libération immédiate des 6 journalistes actuellement en prison à Mbandaka et à Bumba. Il s'agit de ; Chillassy Bofumbo (Radio Sarah) ; Patrick Lola (indépendant) ; Christian Bofaya (Radio Mbandaka), Dieu Agba, Albert Mohila et Patrick Bondo de la radio Mwana Mboka
2. La réouverture des médias actuellement fermés dans deux provinces à savoir La Radio Sarah à Mbandaka ; la Radio Nsanga FM et la radio Télé Pacifique à Mbuji-Mayi dans la province

LES DERNIERES ALERTES

du Kasai Orientale.

3. D'œuvrer en faveur de la liberté de la presse en décrétant, sans délai, un moratoire sur les arrestations et emprisonnement des journalistes tel que décidé par les Etats généraux de la presse.
4. D'accélérer la mise en place d'un Mécanisme national de sécurité et de protection des journalistes et de lutte contre l'impunité des violences faites aux professionnels des médias.

Enfin, face à la montée du discours de la haine et à la recrudescence des dérives déontologiques, nuisibles à la liberté de la presse, constatées dans certains médias, en ligne et hors ligne, JED lance un appel urgent aux instances de régulation et d'autorégulation, d'entamer, sans délai et sans atermoiements, le travail de « salubrité médiatique » tel que décidé par les Etats généraux, afin d'assainir la corporation et de promouvoir un journalisme plus éthique et plus professionnel.

MONGALA : 3 JOURNALISTES TOTALISENT 7 JOURS DE DÉTENTION SANS JUGEMENT À LA PRISON CENTRALE DE BUMBA

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 29 Avr 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Journaliste en danger (JED) s'insurge vigoureusement contre les arrestations et détentions de trois journalistes de la Radio « Mwana Mboka », une station émettant à Bumba, deuxième ville de la Province de la Mongala, au Nord-ouest de la RD Congo.

DIEU AGBA, ALBERT MOHILA ET PATRICK BONDO ont été arrêtés, le vendredi 22 avril 2022, à la suite d'un mandat émis par le procureur Atafu Atato Fidel du tribunal de paix de Bumba. Ils sont accusés d'avoir fait, sur les ondes de leur radio, des déclarations injurieuses à l'endroit de Monsieur Jean-Pierre Lihau, Vice-Premier Ministre de la Fonction publique et propriétaire d'une radio concurrente, « La voix de Bumba », émettant dans la même ville de Bumba.

Contacté par JED depuis sa cellule de prison, un des journalistes détenus réfute ces accusations. Selon lui, c'est plutôt le Coordonateur de leur radio qui aurait proférés des propos incriminés dans son émission, et qu'il serait actuellement recherché.

Selon des sources locales, la radio Mwana Mboka appartenant à l'ancien gouverneur de cette Province, et actuellement Député national, Monsieur Ngbundu Malengo, et la Radio Mwana Mboka appartenant au Ministre Jean Pierre Lihau, se livrent régulièrement une guerre des ondes sur fonds d'un conflit de leadership de leurs promoteurs.

LES DERNIERES ALERTES

JED dénonce ces arrestations injustifiées des trois journalistes qui croupissent en prison sans aucun jugement et exige leur libération immédiate.

NORD-KIVU/BENI : LE CORPS D'UN JOURNALISTE, RETROUVÉ MORT PAR PENDAISON

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 21 Avr 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

MUHINDO SIRASI SAMUEL, 24 ans, journaliste à Ruwenzori Voice Radio, émettant à Mutwanga, 35 km à l'est de la ville de Beni, groupement Bolema, en province du Nord-Kivu, a été retrouvé mort par pendaison, mercredi 20 avril 2022, dans un champ, au village Kalembo, secteur Ruwenzori sur la route Kasindi.

Selon les informations recueillies auprès des membres de sa famille, Muhindo Sirasi Samuel menaçait depuis quelques temps de mettre fin à sa vie à cause de ses problèmes de sa santé physique : notamment une malformation congénitale de ses organes génitaux. Cette option lui a été mainte fois déconseillée par ses proches.

Selon les mêmes sources familiales, Sirasi n'avait plus fait signe de vie depuis quelques jours après avoir annoncé qu'il se rendait au village pour rendre visite ses parents. C'est en cours de route qu'il a libéré la moto qui le transportait et s'est rendu dans le champ où il s'est pendu

Son corps en décomposition a été retrouvé par les membres de sa famille après une fouille et enterré ce jeudi 21 avril dans une concession familiale, en présence de certains de ses collègues.

NORD-KIVU/BUNAGANA : PLUSIEURS JOURNALISTES BLOQUÉS DANS LES INSTALLATIONS DE LEUR RADIO APRÈS L'ATTAQUE DES REBELLES CRAIGNENT POUR LEUR SÉCURITÉ.

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 29 Mar 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Les journalistes de la RADIO LA VOIX DE MIKENO émettant à partir de Bunagana, bourgade située à la frontière congolaise avec l'ouganda, en territoire de Rutshuru, et d'autres qui étaient en reportage dans cette partie du Nord-Kivu, sont bloqués depuis ce lundi 28 Mars dans les installations de la radio Mikeno à la suite de l'attaque des alentours de la cité par les rebelles du Mouvement du 23 Mars dit M23.

Craignant pour leur sécurité ,ils sont regroupés dans les installations de la radio à Bunagana, après
Journaliste en danger - JED

LES DERNIERES ALERTES

que la majorité des habitants ait pris fuite à Kisoro, localité proche sur le territoire de l'Ouganda.

Daniel Shematsi, journaliste à la radio UPDECO, une chaîne émettant à Rutshuru, parti en reportage dans cette partie avec un caméraman indépendant, indique à JED qu'ils ne savent pas se mouvoir car les rebelles encerclent la zone.

Jusqu'à présent, aucune attaque n'est encore dirigée vers la radio souligne-t-il dans sa retraite forcée à côté de ses collègues.

Ils ne savent pas se ravitailler en produits de première nécessité car la cité est déserte.

Les journalistes sont à la recherche d'une ouverture pour quitter la zone.

LOMAMI : LA RADIO TOKOMI WAPI/KABINDA REPREND SES ACTIVITÉS APRÈS 7 JOURS DE FERMETURE

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 22 Fév 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

LA RADIO « TOKOMI WAPI » de Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami, suspendue jeudi 3 février 2022 sur ordre du Ministre provincial de la Communication, Jean-Hilaire Kazadi Mutambayi, assurant l'intérim du gouverneur de province en mission à Kananga, émet à nouveau, 7 jours après la levée de cette mesure, par le gouverneur intérimaire Edouard Mulumba Mudiandambu.

Dans sa lettre portant mesure de levée de suspension de la Radio Tokomi Wapi, adressée au Directeur des Programmes et à l'honorable Eliezer Ntambue, responsable de cette radio, Monsieur Mudiandambu indique que cette décision fait suite à la résolution issue de la réunion élargie du Conseil Provincial de sécurité de Lomami du 10 février 2022. « A cet effet, recommande-t-il, il vous revient désormais d'exercer vos activités dans le respect des règles d'éthique et de déontologie édictées par les lois du pays, afin d'éviter le dérapage qui a caractérisé votre chaîne et de préserver la bonne collaboration avec les autorités provinciales ».

Lors de la suspension de la Radio Tokomi Wapi de Kabinda, le 3 février 2022, le ministre provincial de la Communication assurant l'intérim du gouverneur de province en mission à Kananga accusait ce média de « dérapage tendant à troubler l'ordre public en province par les émissions prêchant le tribalisme, tenue de propos discourtois à l'endroit des autorités locales et nationales, attitude entretenant la confusion entre ethnies ».

JED qui avait condamné cette « fermeture illégale et non justifiée » de la Radio Tokomi Wapi, par une autorité provinciale qui n'en avait ni qualité ni compétence, se félicite de la reprise des activités de cette radio.

RDC: LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRESSE PEUVENT OUVRIR UNE NOUVELLE ÈRE POUR LES JOURNALISTES CONGOLAIS

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 22 Fév 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Reporters sans frontières (RSF) se félicite des principales conclusions adoptées lors des états généraux de la presse et encourage les autorités congolaises à appliquer dès que possible les grandes réformes recommandées par RSF et son partenaire Journaliste en danger (JED) depuis plusieurs années. Si la grand-messe de la presse congolaise est rapidement suivie par des actes, elle restera un rendez-vous marquant dans l'histoire des médias de la République démocratique du Congo (RDC). Le rapport final des états généraux de la communication et des médias organisés à Kinshasa du 25 au 29 janvier, et dont RSF s'est procurée une copie, consacre la plupart des recommandations portées depuis plusieurs années par l'organisation et son partenaire congolais Journaliste en danger (JED). Parmi les 80 propositions adoptées, la réforme de la loi de 1996 pour mettre fin aux peines privatives de liberté pour les délits de presse figure en première position. Le ministre de la Communication et des Médias Patrick Muyaya, joint par RSF, a fait savoir qu'un avant-projet de loi devrait rapidement être présenté. Le moratoire sur les arrestations des journalistes dans l'exercice de leur fonction proposé par RSF et JED figure également parmi les toutes premières recommandations. Le président Félix Tshisekedi, qui a présidé l'ouverture et la clôture de ce rassemblement, a également réitéré sa volonté de garantir la sécurité des journalistes à travers la mise en place d'un mécanisme d'alerte dédié tout en insistant sur la nécessité de favoriser l'émergence d'une presse plus professionnelle et plus responsable. « Ces états généraux ouvrent la voie à des réformes qui pourraient concrètement améliorer l'exercice du journalisme en RDC, déclare le responsable du bureau Afrique de RSF, Arnaud Froger. Nous nous félicitons des principales recommandations adoptées et encourageons les autorités à mettre en œuvre dès que possible les réformes tant attendues. La voie choisie de renforcer la protection des journalistes et d'améliorer leur cadre de travail tout en renforçant la professionnalisation et la viabilité du secteur est la bonne ».

Parmi les autres recommandations figurent notamment la création d'un fond d'appui à la presse, la fin de certaines taxes et redevances dûes par les médias au ministère de la Communication et à l'agence nationale de renseignements (ANR), l'élargissement des prérogatives du conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) ou encore la réforme de la RTNC, la radiotélévision congolaise, pour en faire un véritable média de service public. Un comité de suivi pour l'application de ces propositions va être mis sur pied.

Selon le rapport annuel publié fin 2021 par Journaliste en danger, 110 atteintes à la liberté de la presse

LES DERNIERES ALERTES

ont été perpétrées en RDC en 2021.

Dans près d'un cas sur deux, ces dernières mettent en jeu la sécurité physique des journalistes. La moitié de ces atteintes ont eu lieu dans les provinces de l'est du pays, particulièrement celles de l'Ituri et du Nord-Kivu placées en état de siège.

La RDC occupe actuellement la 149e place sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2021.

LOMAMI : JED S'INSURGE CONTRE LA FERMETURE NON JUSTIFIÉE D'UN MÉDIA PAR LE GOUVERNEUR DE PROVINCE INTÉRIMAIRE

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 8 Fév 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

LA RADIO « TOKOMI WAPI », (ce qui se traduit par « Où en sommes-nous ? ») émettant à Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami, a été suspendue jeudi 3 février 2022 sur ordre du Ministre provincial de la Communication, Jean-Hilaire Kazadi Mutambayi, assurant l'intérim du gouverneur de province en mission à Kananga.

Dans sa lettre de suspension adressée au Directeur des Programmes de cette radio et dont plusieurs copies pour information ont été adressées, notamment, au Président de la République et à l'instance de régulation des médias (CSAC), Jean-Hilaire Kazadi Mutambayi motive sa décision par le fait du « dérapage tendant à troubler l'ordre public en province par les émissions prêchant le tribalisme, tenue de propos discourtois à l'endroit des autorités locales et nationales, attitude entretenant la confusion entre ethnies ». Le Gouverneur intérimaire précise que cette suspension vise à préserver la paix et la sécurité dans la province de Lomami, avant d'enjoindre à la Police nationale de faire exécuter sa décision.

Sans entrer dans le fond de ces graves accusations contre ce média appartenant à un député national proche du pouvoir, JED constate que l'autorité provinciale n'a donné aucun fait précis à l'appui de ses accusations de « trouble à l'ordre public », ni le nom de l'émission incriminée.

JED s'insurge donc, contre cette fermeture non justifiée d'un média par une autorité politique qui n'en a ni qualité, ni compétence.

LE PRESIDENT FELIX TSHISEKEDI S'ENGAGE A ACCOMPAGNER LA DEPENALISATION DES DELITS DE PRESSE ET A GARANTIR L'INDEPENDANCE DES MEDIAS

LES DERNIERES ALERTES

Publié par [Journaliste en Danger JED](#) | 1 Fév 2022 | [A la une](#) | [0](#) |

Le Président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a clôturé à Kinshasa, samedi 29 janvier 2022 dans la soirée, les travaux des Etats Généraux de la Communication et des Médias organisés par le gouvernement congolais.

Plusieurs personnalités officielles ont pris part à cette cérémonie, notamment, les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, le Premier Ministre ainsi que des ambassadeurs, représentants des missions diplomatiques à Kinshasa.

Durant quatre jours, du 25 au 28 janvier 2022, près de 200 professionnels des médias venus de toutes les provinces de la RDC et de la diaspora ont participé à ces assises sur le thème : « Les médias congolais: Quelles perspectives à l'ère du numérique et des enjeux et défis du développement durable? ».

Les travaux se sont déroulés en trois commissions thématiques chargées d'examiner les questions suivantes :

1. La Commission sur la réforme du cadre légale, en particulier, la Loi N° 96-002 du 22 juin 1996 sur l'exercice de la liberté de la presse en RDC ;
2. La Commission sur la viabilité économique des médias ;
3. La commission sur la définition de la politique nationale de la communication.



Plusieurs recommandations adoptées par la plénière des Etats généraux ont été lues et présentées devant le Président de la république. Notamment, le Projet d'une nouvelle Loi sur la presse qui consacre la Dépénalisation des délits de presse et l'obligation de vérité en matière de diffamation ou pour les imputations dommageables. La nouvelle Loi définit le profil du journaliste professionnel et toutes les autres catégories professionnelles et consacre la reconnaissance officielle de l'instance d'autorégulation des médias à côté du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la Communication (CSAC-Instance de régulation).

Le ministre de la Communication et des médias, Patrick Muyaya, a lancé un appel au Parlement pour un examen rapide de ce projet de Loi.

Plusieurs autres recommandations ont été adoptées, notamment, le projet d'un Moratoire signé par le Ministre de la Justice suspendant les arrestations et les emprisonnements des journalistes, le renforcement des conditions d'obtention d'une nouvelle carte de presse, la mise en place prochaine d'un mécanisme conjoint d'alerte rapide pour la sécurité des journalistes.

Dans son mot de clôture, le Président Tshisekedi a salué toutes ces recommandations qui vont ouvrir une nouvelle page pour la presse congolaise. Il a exhorté les professionnels des médias à s'engager résolument sur la voie de l'assainissement de leur secteur en faisant œuvre de « Salubrité médiatique pour une presse plus libre, plus professionnelle, et plus responsable ». Enfin, il s'est engagé à accompagner le processus de dépénalisation des délits de presse et à garantir l'indépendance des médias.

Le Ministre de la Communication et des médias a annoncé la mise en place très prochaine d'un Comité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations de ces Etats généraux de la presse.

Journaliste en Danger (JED) se félicite de la tenue de ces Etats généraux pour lesquels elle s'est longtemps mobilisée. Pour Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED, le combat de son organisation pour la Dépénalisation des délits de presse, tout comme le Moratoire sur les arrestations et les emprisonnements des journalistes constituent des conquêtes majeures sur le chemin de la liberté de la presse en RDC. Cependant, la consolidation de ces conquêtes a un prix à payer qui passe par la viabilisation des organes de presse, l'assainissement en profondeur de la profession et la professionnalisation des journalistes.

I. LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DES ATTEINTES

Dans le cadre du présent Rapport annuel 2022, JED analyse les données de 4 variables de base sur les différentes atteintes à la liberté de la presse enregistrées depuis le dernier rapport présenté 02 novembre 2021, soit 124 cas dans les 20 sur 26 provinces du pays.

Cette analyse concerne les données en rapport avec le sexe des victimes, avec les types d'atteintes, les provinces où se sont commises les atteintes, et les responsables de ces violations.

Pendant cette période, le Réseau d'alerte de JED a enregistré, à Kinshasa et dans les différentes provinces, 169 allégations d'atteinte à la liberté de la presse dont 124 cas ont été confirmés comme des violations liées au travail de journaliste. Voir tableau ci-après

COMMENTAIRE :

	Nombre	%
Fausse allegation	44	26%
Atteinte confirmée à la liberté de presse confirmée	125	74%
Total général	169	100%

Dans sa mission de surveillance quotidienne de l'exercice de la liberté de la presse grâce à son Réseau des correspondants éparpillés dans toutes les provinces, JED fait la part des choses entre les attaques liées au travail des journalistes et celle qui ne relève pas de sa profession; mais aussi des cas de dérapage dû à la non observance par le journaliste de son code d'éthique et de déontologie. Dans ce cadre, on observe une montée des journalistes dits communicateurs attachés à des partis ou leaders politiques. Ces «journalistes communicateurs» ou «youtubeurs» sont généralement victimes des menaces ou des règlements des comptes de la part des militants des camps adverses.

2. TYPES D'ATTEINTES

TABLEAU 2. NOMBRE D'ATTEINTES EN 2022

Type d'atteintes	Nombre	%
Journaliste menacé	49	40%
Journaliste arrêté ou en prison	34	27%
Journaliste agressé	18	15%
Radio fermée ou émission interdite	17	14%
Journaliste interpellé	3	2%
Journaliste enlevé	2	2%
Journaliste tué ou assassiné	1	1%
Total général	124	100%

COMMENTAIRE :

Une analyse descriptive de ces données nous permet de mettre en évidence la différence entre les types des atteintes à la liberté de presse observée au cours de cette année 2022. Ce qui veut dire que la différence observée entre les fréquences de différents types d'atteintes est statistiquement significative. Nous concluons que les journalistes menacés (40%) est le type d'atteintes le plus fréquent en RDC au cours de l'année 2022, suivi des Journalistes arrêtés ou en prison, (27%), des journalistes agressés (15%) ; des Radios fermées ou émissions interdites (14%).

Au delà de ces chiffres, les types d'atteinte, révèlent aussi l'ampleur de la situation et sa gravité. En l'occurrence, il y a eu 1 journaliste tué pour lequel aucune enquête n'a été initiée pour connaître le mobile de cette assassinat, et 2 journalistes qui ont été enlevé par des inconnus. Ici aussi il est difficile d'établir le lien entre ces cas et la qualité ou le travail du journaliste victime.

TABLEAU 3. EVOLUTION DES STATISTIQUES DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ
DE PRESSE DE 2017 À 2022

	Type d'atteintes regime Kabila	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Journalistes tués / assassinés	0	0	0	1	3	1
2.	Journalistes portés disparus	0	0	0	1	1	2
3.	Journalistes en prison	0	1	0	0	0	3
4.	Journalistes incarcérés	7	15	6	9	10	31
5.	Journalistes interpellés	42	38	10	31	28	3
6.	Journalistes agressés ou torturés	16	19	18	31	19	18
7.	Journalistes menacés ou harcelés	16	11	10	15	33	49
8.	Pressions administratives, Judicia	3	16	0	1	1	0
9.	Radio fermée/Entraves à la libre circulation de l'info	37	21	41	27	15	17
	TOTAL DES ATTEINTES ANNUELLES	121	121	85	116	110	124

Tableau 4. Responsable des atteintes :

Responsable des atteintes	Nombre	%
Service etatique	51	41%
Connues	28	23%
PNC	17	14%
Inconnues	14	11%
Groupe armé	8	6%
FARDC	6	5%
Total général	124	100%

COMMENTAIRE :

On note que, sous Joseph Kabila, tout comme sous le régime de Félix Tshisekedi, le nombre des exactions que subissent les journalistes restent très élevé. La moyenne annuelle est de 100 cas d'attaques contre les journalistes ou les médias.

De même les responsables de ces atteintes sont toujours les même avec en tête les services de l'Etat à savoir: La Polie, l'Armée, l'ANR ou les autorités provinciales.

Compte tenu du fait que ce sont ces personnes et services appelés à protéger le journalistes et à respecter la liberté de la presse qui sont en même temps les principaux responsables de ces violations, JED plaide pour la mise en place d'un mécanisme national de protection des journalistes, constitué des points focaux au sein de ces services afin de prévenir les attaques et lutter contre l'impunité des responsables ou des auteurs de ces violations.

TABLEAU 5 : CLASSEMENT DES ATTEINTES PAR PROVINCE DE LA RDC

Provinces	Nombre d'atteintes en 2022	%
Nord Kivu	21	17%
Sankuru	14	11%
Lomami	10	8%
Ituri	10	8%
Nord Kivu	9	7%
Kinshasa	9	7%
Equateur	9	7%
Congo oriental	6	5%
Congo central	6	5%
Congo occidental	5	4%
Congo	5	4%
Catanga	4	3%
Maniema	4	3%
Catanga	3	2%
Congo	3	2%
Catanga	2	2%
Catanga	1	1%
Congo	1	1%
Catanga	1	1%
Catanga	1	1%
Total général	124	100%

COMMENTAIRE :

Pour l'ensemble des 20 Provinces ayant notifié des cas d'attaques contre les médias, 124 cas ont été confirmés avec la moyenne par province de 6.2 cas avec un écart type de 4.95 cas, ceci montre que la répartition des cas est plus concentrée dans certaines parties du pays. Quelques Provinces semblent être plus concernées que les autres, il s'agit des provinces de l'Est du Pays, Sankuru, Lomami, Kinshasa et Equateur. 7 Provinces sur 20 ont rapporté plus de la moyenne générale de tout le Pays et dispose 82 sur 124 cas soit 66% de tous les cas. JED s'est posé la question de sa

La différence observée entre les nombres des atteintes dans les provinces n'est pas un fait du hasard. Ceci démontre que la concentration de cas dans les provinces à conflit armé et sous Etat de sièges de l'Est. Les Provinces de Sankuru et de l'Equateur sont caractérisées par des conflits entre les politiciens dans les

institutions (Gouvernement provincial et Assemblée provinciale) et la politisation à outrance de certains journalistes et médias.

TABLEAU 6 : CLASSEMENT DES PROVINCES A RISQUE POUR LES JOURNALISTES

Provinces	2020	2021	2022	Cumulé	Ecart constaté	Etat de la situation au cours de 2021-2022
Bas Uele	3	0	0	3	0	Situation stable
Equateur	8	7	9	24	2	Situation en deterioration
Haut Katanga	1	0	3	4	3	Situation en deterioration
Haut-Lomami	0	0	0	0	0	Situation stable
Haut-Uélé	0	0	4	4	4	Situation en deterioration
Ituri	5	14	10	29	-4	Situation en amelioration
Kasai	0	5	1	6	-4	Situation en amelioration
Kasai Central	4	1	0	5	-1	Situation en amelioration
Kasaï oriental	10	7	6	23	-1	Situation en amelioration
Kinshasa	24	13	9	46	-4	Situation en amelioration
Kongo central	3	1	0	4	-1	Situation en amelioration
kwango	0	0	0	0	0	Situation stable
Kwilu	0	1	4	5	3	Situation en deterioration
Lomami	4	9	10	23	1	Situation en deterioration
Lualaba	0	4	0	4	-4	Situation en amelioration
Mai-ndombe	2	0	1	3	1	Situation en deterioration
Maniema	2	0	5	7	5	Situation en deterioration
Mongala	20	10	8	38	-2	Situation en amelioration
Nord ubangi	0	2	0	2	-2	Situation en amelioration
Nord Kivu	10	20	21	51	1	Situation en deterioration
Sankuru	6	2	14	22	12	Situation en deterioration
Sud Kivu	10	14	9	33	-5	Situation en amelioration
Sud Ubangi	1	0	1	2	1	Situation en deterioration
Tanganyika	2	0	6	8	6	Situation en deterioration
Tshopo	1	2	1	4	-1	Situation en amelioration
Tshuapa	0	0	2	2	2	Situation en deterioration

COMMENTAIRE :

La situation de la liberté de presse est restée stable dans les provinces de Bas Uele, Haut Lomami et Kwango mais par contre elle s'est détériorée dans les provinces de l'Equateur, Haut Katanga, Haut Uele, Kwilu et Lomami, Mai Ndombe, Maniema, Nord Kivu, Sankuru, Sud Ubangi, Tanganyika et Tshuapa.

La situation est vraiment améliorée par rapport à l'année passée (2021) dans les restes de provinces dont Ituri, Kasai, Kasaï central, Lualaba, Mongala, Nord Ubangi, Sud Kivu, et Tshopo.

TABLEAU 7 SITUATION CUMULATIVE MENSUELLE DES ATTEINTES CONTRE MEDIAS DE 2020-2022

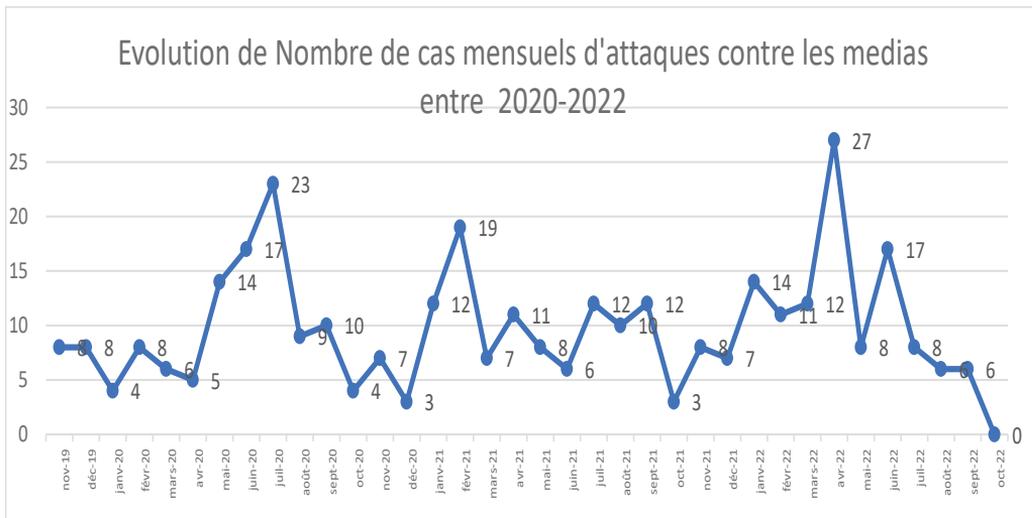
Mois	Nombre de cas d'attaques mensuels	Cumul du nombre depuis 2020-2022	% de cumulés
nov-19	8	8	2%
déc-19	8	16	5%
janv-20	4	20	6%
févr-20	8	28	8%
mars-20	6	34	10%
avr-20	5	39	11%
mai-20	14	53	15%
juin-20	17	70	20%
juil-20	23	93	27%
août-20	9	102	29%
sept-20	10	112	32%
oct-20	4	116	33%
nov-20	7	123	35%
déc-20	3	126	36%
janv-21	12	138	39%
févr-21	19	157	45%
mars-21	7	164	47%
avr-21	11	175	50%
mai-21	8	183	52%
juin-21	6	189	54%
juil-21	12	201	57%
août-21	10	211	60%
sept-21	12	223	64%
oct-21	3	226	65%
nov-21	8	234	67%
déc-21	7	241	69%
janv-22	14	255	73%
févr-22	11	266	76%
mars-22	12	278	79%
avr-22	27	305	87%
mai-22	8	313	89%
juin-22	17	330	94%
juil-22	8	338	97%
août-22	6	344	98%
sept-22	6	350	100%
oct-22	0	350	100%

COMMENTAIRE :

Le total cumulé du nombre des attaques contre les médias atteint le chiffre de 350 cas sur une période de 36 mois. Soit une moyenne de 10 atteintes à la liberté de la presse chaque mois et 3 attaques par semaine.

II. LES TENDANCES ET EVOLUTIONS

GRAPHIQUE 1 EVOLUTION MENSUELLE DES ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS

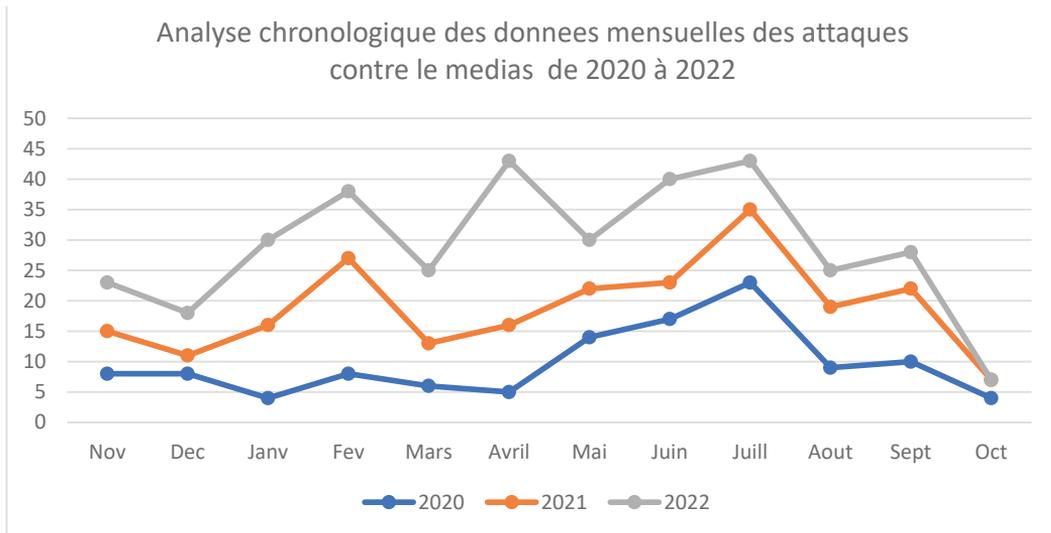


COMMENTAIRE :

On observe depuis 2020 une tendance en dent de scie, avec les piques qui se distingue en juillet 2020, en Février 2021, en avril 2022 et en juin 2022. Pouvons-nous croire à un mouvement saisonnier ou une tendance sans signification statistique ?

Pour répondre à cette question, voici ci-après une analyse de série chronologie faite avec le graphique sur les tendances annuelles.

GRAPHIQUE 2. ANALYSE CHRONOLOGIQUE DU NOMBRE MENSUEL DE CAS DES ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS

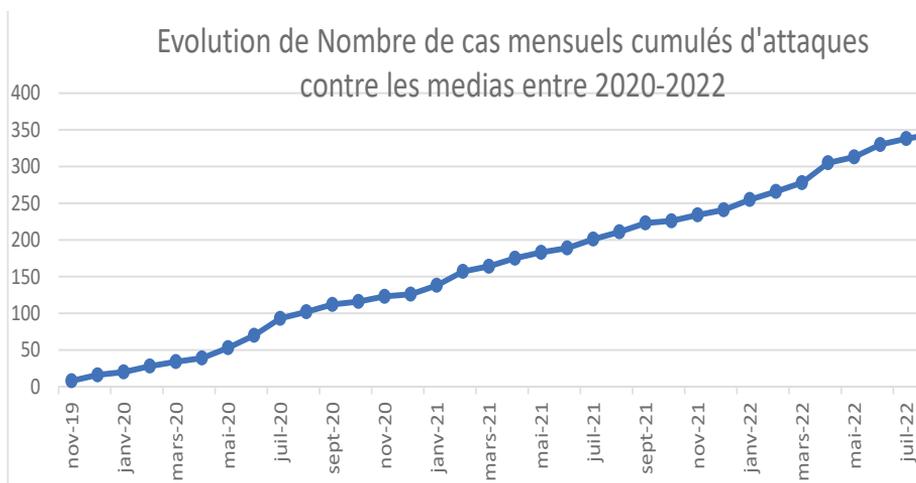


COMMENTAIRE :

On observe depuis 2020 une tendance en dent de scie, avec les piques qui se distinguent en juillet 2020, en Février 2021, en avril 2022 et en juin 2022. Pouvons-nous croire à un mouvement saisonnier ou une tendance sans signification statistique ?

Pour répondre à cette question, voici ci-après une analyse de série chronologique faite avec le graphique sur les tendances annuelles.

GRAPHIQUE 3. ANALYSE CHRONOLOGIQUE DU NOMBRE MENSUEL DE CAS DES ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS



COMMENTAIRE :

Toutes courbes annuelles, montrent une tendance uniforme au cours de même période de trois mois. Le mouvement semble se confirmer être saisonnier, trimestriellement depuis 2020, la tendance est la même au cours de chaque trimestre. On découvre que pour chaque année les mois ci-après ne semblent pas être favorables aux medias : Novembre, Janvier et février, Avril et

Mai, Juillet et septembre. JED et ses partenaires pourront continuer les études pour comprendre les facteurs favorisant cette tendance pendant ces mois.

TABLEAU 3: EVOLUTION DU NOMBRE MENSUELS CUMULÉS D’ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS

II. ANALYSE DESCRIPTIVE DU NOMBRE DES ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS

1. Sexe :

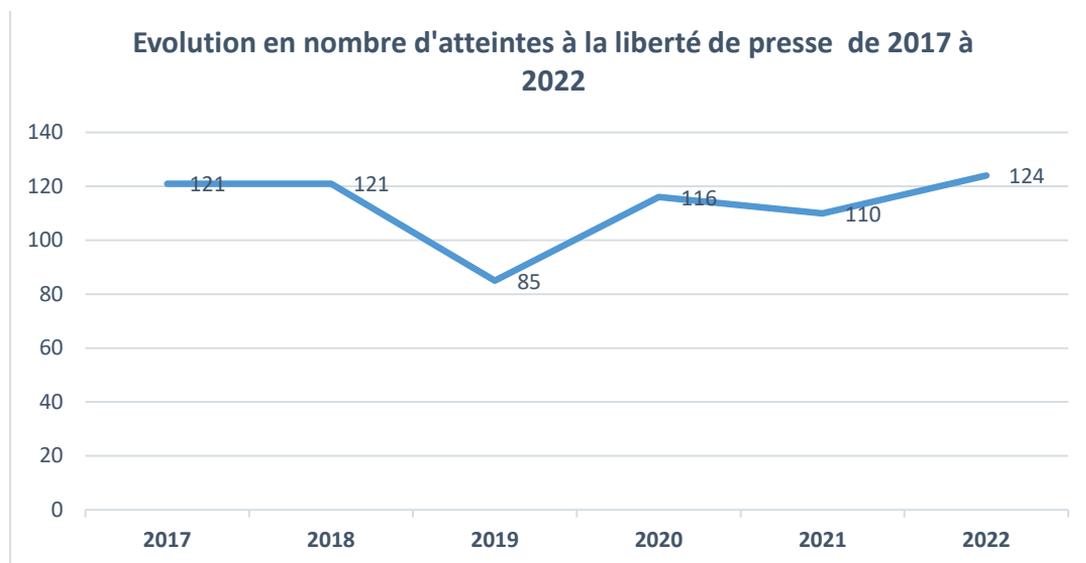
Tableau 1 : Répartition des atteintes à la liberté de presse selon le Genre

La répartition en % de journalistes victimes de violences sexuelles se présente comme suite, 91,51% des hommes contre 8,49% des femmes. L'analyse descriptive montre un p-value largement inférieur à 0,05, donc on met l'évidence sur la différence entre les victimes hommes et femmes au seuil de 5%, c'est-à-dire que la différence observée entre les hommes et les femmes n'est pas dû au hasard. Il est donc clair que plus les hommes ne sont victimes que les femmes en rapport avec la liberté de presse pour la période considérée de l'année 2022. Pouvons comprendre que les hommes sont plus ciblées par le responsable des atteintes ou pas, ou peut-être par le fait que leur courage d'aborder les thématiques sensibles au prédateurs les exposent plus que les femmes journalistes.

Genre	Nombre des atteintes à la liberté de presse	%
F	9	7%
M	92	74%
Organe de presse	23	19%
Total général	124	100%

GRAPHIQUE 4 ANALYSE DE L’EVOLUTION DU NOMBRE D’ATTAQUES CONTRE LES MEDIAS

En général, le nombre d'attaques contre les medias comme statistiques sont passées des 121 en 2017 à 124 atteintes en 2022 avec les baisses en 2019 suivi d'un remonté en 2020 et légère baisse en 2021.



L'ETAT DES MEDIAS EN RD CONGO

«Il existe un débat au sein de la profession depuis plusieurs mois. Il porte sur la dépenalisation. Faut-il poursuivre ou arrêter pour des propos tenus dans l'exercice de son métier et qui affectent la réputation d'une personne morale ou physique?»

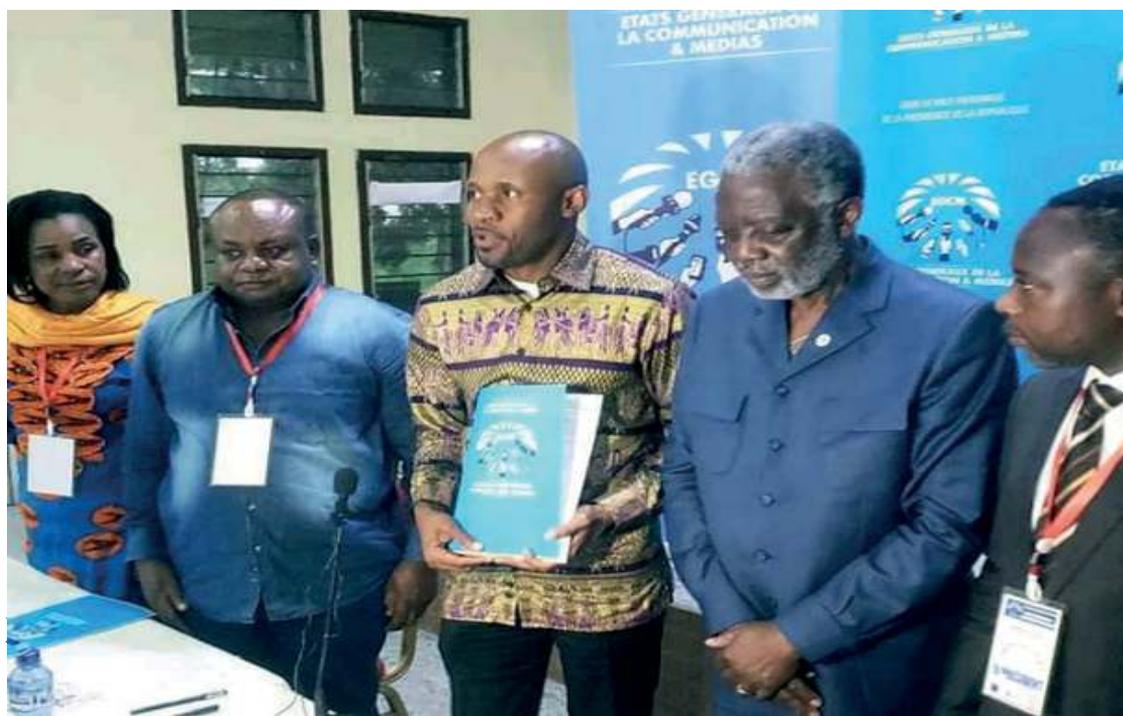
Sans entrer dans un débat de droit, je note, par exemple, l'idée qui a émergé au sein de la corporation, que la dépenalisation devrait concerner la réduction de taux de peine. Cela impliquerait l'instauration de dédommagement en lieu et place de l'emprisonnement pour des infractions telles que la diffamation et l'outrage envers les autorités publiques.

Les incitations à la haine tribale et à la haine ethnique, l'apologie de certaines valeurs négatives ne devraient pas être concernées par cette dépenalisation. Il est hors de question de tolérer des discours de haine qui reculent la richesse de notre diversité culturelle et nient les valeurs démocratiques.

En attendant la suite à donner à cette idée de réforme, une des options préconisée vise la prise d'un moratoire sur les faits infractionnels commis par le journaliste dans la perspective de la dépenalisation des délits de presse.

A ces travaux nous devons honnêtement nous regarder dans les yeux et nous interroger sur notre sens de responsabilité et notre professionnalisme, préalable à toute dépenalisation. Il est aussi question de protéger la vie privée et les libertés des autres...»

PATRICK MUYAYA, Ministre de la Communication et Média, le 25 janvier 2022, à l'ouverture des Etats généraux de la presse



ALERTES ET MENACES SUR LA PRESSE

KINSHASA

PETER TIANI ET LOUIS FRANCE KUZIKESA

Des agents de services de sécurité, à la recherche du journaliste indépendant Peter Tiani et responsable d'un media en ligne CML 13 dans la ville de Kinshasa, se sont déployés devant ses bureaux mercredi 27 avril 2022, dans un dispositif impressionnant, menaçant de l'arrêter pour un motif qu'ils n'ont pas dévoilé. En son absence, ils ont proféré des menaces aux membres du personnel trouvés sur place.

Au même moment, d'autres agents de sécurité en tenue civile sont entrés dans les installations de Perfet Télévision appartenant à Louis France KUZIKESA, une chaîne qui émet à partir de la ville de Kinshasa. Ces derniers n'ont jamais révélé la raison de la traque de ces deux journalistes.

DONAT KUYULA, journaliste à The Post, un hebdomadaire paraissant à Kinshasa, a été interpellé mardi 17 mai 2022 par des éléments de la police militaire et conduit dans un camp militaire communément appelé camp Kokolo, où il a été détenu pendant plusieurs heures.

Avant d'être arrêté, Donat Kayula a été menacé par un groupe d'adeptes de l'église Amen, située dans la commune de Limete, au moment où il tentait de s'enquérir sur les raisons de leurs violences sur un de leur fidèle accusée d'avoir volé l'argent des offrandes.

Le journaliste a été violemment agressé et ses habits déchirés.

NATHALIE LOKWA, journaliste à Congo Education Broadcasting System (CEBS), a été brutalement interpellée jeudi 19 mai 2022 sur l'avenue Libération, ex-24 novembre, au niveau d'ASSANEF par des éléments de la police nationale, pendant qu'elle filmait des scènes de tracasseries par des agents commis à la circulation routière contre des chauffeurs de taxis.

STEVE WEMBI, journaliste correspondants de News times en RDC a fait l'objet depuis le 13 juin 2022, de plusieurs menaces proférées par des militants du parti présidentielle, l'UDPS, qui l'accusent d'être à la solde du M23. Certains messages de menaces ont été diffusés dans les réseaux sociaux. Le journaliste avait déposé une plainte contre inconnus qui est restée sans suite.

PASCAL MULEGWA, journaliste et correspondant de RFI résident à Kinshasa, fait l'objet des menaces contre sa personnes par des inconnus à travers connues et non connus, au travers les réseaux sociaux, parfois avec des faux comptes sur facebook ou tweeter. Les auteurs de ce menaces n'ont jamais été identifiés ni le motif de ces attaques.

JOJO JIBIKILAYI, et deux cameramen du Magazine Le Journal de la Ville, ont été attaqué au moment où ils couvraient la manifestation des partisans de Mr Jean Marc Kabund, ancien vice-président de l'Assemblée National et ancien Président de l'UDPS, passé dans l'opposition contre le Président Tshisekedi. Les trois journalistes ont été arrêté et conduit à la police ensemble avec certains manifestants.

ALINE ENGBE, Journaliste indépendante et coordonatrice adjointe de l'Union des journalistes pour les Droits de l'Homme en RDC (UJDH) basée à Kinshasa, a été enlevé par des hommes armés, le 4/08/2022 vers 17h00 à bord d'une voiture taxi communément appelé Ketch. Après l'avoir trimbalé pendant plusieurs heures dans la ville, ces assaillants l'ont abandonné dans un lieu obscure en la menaçant de ne plus parler du génocide des congolais à l'Est du pays.

Lubumbashi, le 07 octobre 2022

Excellence Monsieur le Président de la République,

Vous assumez depuis 2019, la charge que les citoyens congolais vous ont confiée à l'issue du scrutin de décembre 2018 en tant que garant de la Constitution, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, du respect des accords et traités internationaux ainsi que celles de régulateur et d'arbitre du fonctionnement normal des Institutions de la République avec l'implication du Gouvernement sous le contrôle du Parlement.

C'est à ce titre que considérant la presse comme un instrument essentiel de l'avenir d'un Etat, vous avez promis de bâtir la démocratie et d'améliorer les conditions des journalistes pour faire véritablement de la presse le quatrième pouvoir en appelant ces chevaliers de la plume et du micro qui exercent en République Démocratique du Congo d'observer l'éthique et la déontologie de leur métier face l'émergence des réseaux sociaux.

Cette volonté a été réaffirmée par votre ministre en charge de la Communication et Médias, porte-parole du gouvernement à l'issue des états généraux du secteur organisés en janvier dernier. En effet, non seulement la réforme du cadre légal et institutionnel (dépenalisation du délit de presse, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, CSAC) mais aussi l'amélioration des conditions de travail des journalistes ont été retenues parmi les principales résolutions desdits états généraux.

KAZADI KAMWANGA, nous déplorons les menaces qui pèsent sur le collègue Eleuthère KAHOZI KOSHA à cause de son travail de journaliste pour ne citer que ces cas.

Pussions-nous croire **Excellence Monsieur le Président de la République** à votre engagement pour non seulement améliorer les conditions professionnelles des journalistes, mais aussi d'instruire les autorités compétentes pour la levée des derniers obstacles à la liberté d'informer qui pointent encore dans l'exercice de la profession des journalistes.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette requête, je vous prie d'agréer, **Excellence Monsieur le Président de la République**, l'expression de ma plus haute considération.

JED/Haut-Katanga

PERO LUWARA, Journaliste et responsable de media en ligne CPL TV a été victime d'une agression physique et des menaces de la part des militants de l'UDPS / Katanga dans la ville de Lubumbashi en date du 24/04/2022 pendant qu'il voulait couvrir les manifestations de la conférence interprovinciale du Grand Katanga – Grand Kasai présidée par le Premier Ministre Sama Lukonde. Il s'est vu refusé l'accès à la salle où se tenait cette cérémonie

JEEF KAZADI ET NICOLAS NIARKOS

Jeff Kazadi Kamwanga, éditeur du magazine Le Leader était interpellé à Lubumbashi le 13 juillet 2022 par les agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) en compagnie d'un autre journaliste américain (Nicola Niarkos). Accusés d'espionnage, ils ont été transférés quelques jours après à Kinshasa et détenus dans les locaux de l'ANR. Le Journaliste américain avait été relâché le 19/07/2022 après l'implication des autorités américaines et interdit de séjour en RDC, tandis que le journaliste congolais était resté au cachot pendant plusieurs semaines avant d'être relâché .

KASAI



COLIN KOLESHA, le journaliste de la radio Tele Peuple d'abord (RTPD) de Mweka, une ville de la Province du Kasai, dans le Territoire du même nom, a reçu des menaces de mort le 08 septembre 2022, de la part des personnes inconnues qui l'accusent d'avoir outragé la députée honoraire Mbulu.

Madame Mbulu contactée par JED au téléphone a affirmé que le Journaliste a proféré des injures à son égard et doit supporter les conséquences. Ce qui confirme qu'elle était bien commanditaire de ces menaces.

KASAÏ ORIENTAL

ETAT DES LIEUX DES LIBERTES PUBLIQUES AU LENDEMAIN DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN RD CONGO

INTRODUCTION

La liberté de la presse¹ et celle d'expression sont Garanties par la Constitution en vertu des conventions internationales dument ratifiées par la RD Congo au regard des obligations internationales et leur exercice et jouissance par les lois organiques ainsi que les différents règlements pris en application de la constitution et des lois en vigueur².

C'est en vertu de ces garantis que **Francis Balle** relevait qu'il est fréquent d'entendre que le journalisme n'est pas une profession comme les autres. On parle de « métier noble », de « quatrième pouvoir », de « chien de garde », de « garants de la société », etc. De tels propos révèlent au passage un aspect fondamental, celui de la liberté d'expression, et véhiculent une idée-force, celle de la démarcation du professionnel de l'information dans sa fonction sociale décisive tant pour le développement de la personnalité des citoyens que pour l'évolution sociale et démocratique d'un pays. Si l'activité journalistique consiste dans le recueil de l'information factuelle, son traitement et sa communication au public, au cœur donc de celle-là, on distinguera une seule cause, rechercher la vérité, et un seul but, servir au mieux l'intérêt public. C'est en ce sens que l'un des pionniers de la presse, Théophraste Renaudot, appréhende le journaliste comme un « amoureux de la vérité » pratiquant un « journalisme de conscience »³.

Il s'observe que les droits de la presse et le Droit d'expression s'exercent depuis l'alternance politique en RD Congo après les élections advenues en 2018 avec des risques de restriction très amoindris et très moins d'obstruction et/ou de pression de l'autorité publique mieux de la puissance publique comme jadis cela fut le cas dans les régimes précédents.

En effet, alternance politique a quasiment auguré une ère transitionnelle qui a permis d'engendrer et de développer un nouvel élan psychologique plus détendu des opérateurs ou des professionnels des médias dans la réalisation de leurs activités soutenues.

De plus en plus l'on note la résurgence et le développement des médias numériques reposant sur les nouvelles technologies de communications qui ont impacté également et sérieusement la liberté de la presse et d'expression en RD Congo et au Kasaï oriental de façon particulière.

Il sied de relever que l'engagement du Président de la République de garantir l'effectivité de l'exercice et la jouissance de ces droits consacrés par les principes de Droit international, les textes légaux et l'ensemble de tous les mécanismes institutionnels et ce, en vertu de ses at-

1 Article 24 Toute personne a droit à l'information. La liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication sont garanties sous réserve du respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des droits d'autrui ;

2 Article 23 Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit et l'image, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs

3 Francis Balle, *Médias et sociétés*, Montchrestien, Paris, 2003 (11e éd.), p. 47. Cité par Taïrou BANGRE in, *Le journalisme et la question de la responsabilité sociale Dans les pays africains nécessité d'appropriation des valeurs éthiques et déontologiques*.

tributions constitutionnelles, a consolidé l'exercice et la jouissance de ces droits.

Il se relève cependant que l'exercice et la jouissance de ces droits au Kasaï oriental a généré une forme d'enthousiasme socio-professionnel qui s'imbrique dans les abus des droits sous le label de l'Etat de Droit, de la liberté de presse, d'opinion et d'expression garantis par la Constitution que contexte nous pousse et induit notre action à réfléchir et à considérer d'une part la nécessité ultime de promouvoir et sauvegarder ces droits acquis et garantis facteurs du développement de la société et que d'autre part, il s'avérait impérieux d'analyser les enjeux que l'exercice de ces droits apporterait au regard du respect du droit d'autrui, de la démocratie et même de la sécurité nationale et internationale en l'absence d'un contrôle de l'autorité légitime de l'Etat mieux de l'interventionnisme de l'Etat.

Il conviendrait de prime abord de peindre le tableau sur quelques problèmes liés au droit de la liberté de la presse ainsi qu'à celle d'expression au Kasaï oriental.

En seconde ligne, notre analyse se portera sur la question de la responsabilité de l'Etat dans la promotion de la liberté de presse ainsi que l'expression ainsi que sur la responsabilité socio-professionnelle des médias et des professionnels des Médias dans un contexte de démocratie.

En troisième ligne, nous ferons de porter enfin notre réflexion sur l'analyse de l'adéquation des normes régulatrices de la liberté de presse et de la liberté d'expression ainsi que sur les enjeux des activités réalisées dans le monde des médias en rapport avec l'ordre public, la sécurité intérieure et le développement de la province.

PANORAMA SUR L'EXERCICE ET LA JOUISSANCE DE LA LIBERTE DE PRESSE ET D'EXPRESSION DANS LES MEDIAS AU KASAÏ ORIENTAL

Le monitoring réalisé en rapport avec l'exercice de la liberté de la presse et celle d'expression peut à ce jour nous permettre de relever une évolution positive en ce qui concerne les obligations de l'Etat appelé à respecter, protéger et donner effet en matière des droits de l'Homme.

Considérées comme étant des libertés publiques en ce que, l'Etat non seulement les organise mais aussi veille à leur stricte application conformément à la législation en vigueur en vue de préserver la sécurité publique et les droits d'autrui, l'exercice et jouissance de ces libertés publiques, connaît une amélioration effective. Car en effet :

- Les interventions extérieures, soit de l'Etat ou de ses agents, caractéristiques des régimes précédents, ayant pour effet de les restreindre ou de les obstruer ont sensiblement baissés au Kasaï qu'il est possible de noter ainsi des avancées significatives dans ce domaine.
- Les poursuites judiciaires ou sécuritaires pour des faits qualifiés des délits de presse mais ayant des soubassements politiques, les atteintes à la vie ou à l'intégrité physique des professionnels des médias, en privé comme lors des manifestations publiques, n'ont été enregistrés au courant de cette période.
- L'on peut aussi noter la réduction des poursuites administratives dictées par des motivations politiques aux fins d'infléchir soit les détenteurs des organes de presse ou les journalistes ou leurs collaborateurs

En fait, avec l'alternance politique, sur l'échiquier national et provincial, marquée par l'élec-

tion de l'actuel chef de l'Etat et du nouveau Gouverneur, plusieurs actes de l'autorité publique ou des détenteurs des pouvoirs politiques et sécuritaires sont à relativiser. L'engagement du Gouvernement à garantir l'exercice de la liberté de presse ou de la liberté d'expression a assuré le monde des médias ainsi que les professionnels des médias.

Toutefois, dans les zones rurales, certains professionnels se sont vu subir les actes des menaces et d'intimidation que certaines autorités a tenté de justifier du fait de non-respect de la déontologie professionnelle.

Le Kasaï oriental aujourd'hui accuse une floraison des plusieurs chaînes des radios estimées à plus de 20 et des chaînes de télévisions opérationnelles, comptées à au moins cinq.

Avec l'existence des universités ayant organisées des filières des communications, la croissance démographique des professionnels des médias devient remarquable. Potentiellement, les élections de 2023 pourraient booster ce domaine voire accroître ou s'installer plusieurs d'autres chaînes comme cela se dessine le plus souvent à la veille.

L'apparition ou même l'accentuation des problèmes ayant trait aux droits socioéconomiques affectent invraisemblablement l'effectivité de ces droits.

En effet, il est notable que bon nombre d'organes de presse, en dehors des chaînes des confessions religieuses ou celles de l'Etat, ont un caractère commercial et relèvent de la création des politiciens qui et, en raison de leurs finalités, ont généralement des ambitions de participer à la gestion des institutions politiques. Celles qui sont remarquablement religieuses, s'adonnent également à la commercialité aux fins de faire face aux impératifs économiques de leurs entreprises. Mais elles n'accusent pas moins de tendances de soutien politique vers tel ou tel homme politique qui partagerait la foi ou la sympathie avec elle.

De ce qui précède, inéluctablement, les impératifs d'indépendance et d'impartialités dans la collecte, traitement et diffusion des informations revêtiront un caractère tendancieux.

Si l'institution est au départ dénaturée, l'organisation et le fonctionnement de ces organes de presse sont généralement rudimentaire car ne répondant généralement à la réglementation en vigueur. Les critères de compétence comptent moins en ce qui concernent l'administration et la gestion des organes. Lesdits critères reposent quasiment sur des bases d'affinités ou de familiarités. Comme conséquence, le management est indubitablement déficitaire. Dans un tel contexte le climat de travail ne permet d'accroître des performances attendues.

Dans le même contexte, le recrutement des professionnels des médias et des agents de services d'appoints n'est pas sanctionné par des contrats précis soit de travail ou de collaboration selon les stratégies de chaque entreprise d'information et de communication. Ces failles peuvent déjà à priori et visiblement déterminer la rentabilité de l'entreprise.

Il en résulte que, confrontés aux difficultés financières récurrentes dans un environnement économique très défavorable au Kasaï, les professionnels des médias, dans un contexte et mieux vivent dans des conditions de clochardisation. Ceci influe à la fois sur leurs droits personnels ainsi que sur le droit à l'information. Les professionnels des médias sont ainsi appelés à développer d'autres stratégies pour leur survie. En fait, sans langue de bois, ils sont comme les garçons de courses de ces entreprises pour ramener à leurs employeurs des fonds au prix de la mendicité auprès de ceux qui ont organisent certaines activités ou en usant de toutes sortes des subtilités pour arracher quelque chose. L'emploi est ainsi moins rassurant et ces opérateurs contraints de se plier aux caprices de leurs employeurs, leur indépendance

hypothéquée, l'objectivité de l'information sacrifiée.

Ceci nous conduit à analyser la responsabilité de l'Etat et des organes de presse.

I. **DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT, DES ORGANES DE PRESSE ET DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS.**

1. **Obligations de l'Etat dans la promotion et protection de la liberté de presse et d'expression.**

Si dans les régimes précédents, la liberté de la presse et la liberté d'expression ont été sérieusement affectées de suite des interventions excessives comme nous l'avons décrit ci-haut et que plusieurs violations des droits de l'Homme dans ce domaine ont été enregistrées, l'Etat ne reste pas moins responsable dans la défectuosité de ces libertés.

Garantir ces droits par la création de la législation et une réglementation adéquates n'est qu'un volet. Donner effet à l'exercice et à la jouissance de ces droits n'est qu'un autre. En effet, la responsabilité restera engagée en l'absence d'un contrôle apriori et aposteriori si la qualité de l'information, la dignité des professionnels des médias, l'organisation et le fonctionnement des organes des médias accuseront beaucoup des déficits. La consommation de ces services par l'auditoire pourrait alors engendrer des dégâts néfastes si l'on y prend garde étant donné que les médias traditionnels resteront mal organisés et plus tendancieux, des professionnels des médias moins outillés ou mal outillés voire paupérisés ou pauvres, le développement de nouvelles technologies de communication avec tous ses corollaires impactant des masses des populations moins éduquées, les conséquences seront certainement néfastes et aggravées en l'absence d'un contrôle apriori et d'une législation à la dynamique de la communication au monde.

Il est donc impérieux que non seulement l'Etat rassure par une législation adéquate, adaptée au développement vertigineux des nouvelles technologies de l'information et de communication, mais aussi et surtout par un contrôle apriori et aposteriori et en temps réel de l'exercice et de la jouissance de ces droits dans le respect des droits constitutionnellement garantis.

Dans la même perspective, que l'Etat accorde des appuis techniques et financiers au secteur de la communication et de l'information car c'est l'intérêt public qui est mis en jeu.

2. **La responsabilité des détenteurs des organes de presse**

Si l'Etat est appelé à garantir la liberté de presse et d'expression, les détenteurs des organes de presse doivent se conformer aux règles de droit et aux principes conventionnels imposés par les lois. Nous avons noté que les organes de presse ne rassurent pas leurs employés sur la sécurité juridique des contrats de travail ou de collaboration. Mais bien et par contre utilisent abusivement leurs employés dont les capacités de défense sont déjà sensiblement réduites du fait de la clochardisation dont ils sont victimes.

En l'occurrence, les détenteurs des organes de presse doivent :

- Sécuriser juridiquement les professionnels des médias et leurs institutions ;
- Développer une politique de rémunération digne et adéquate ;
- Former et encadrer les professionnels des médias opérant au sein de leurs organes ;
- Conformer l'organisation et le fonctionnement de leurs organes aux règles imposées par la législation en vigueur.

RADIO RTOP, RADIO NSANGA FM , RADIO FDM, RADIO RTF, RADIO BUENA MUNTU

Les 5 Radios de Kasai oriental émettant dans la ville de Mbuji mayi, ont été fermée par la DGRAD pour non-paiement de la taxe sur la déclaration préalable. Depuis le 11/2/2022, les radios sont restées fermées pendant 10 jours en attendant les négociations avec les promoteurs pour la réouverture. Les radios ont été ouvertes l'une et après l'autre selon la possibilité financière de radio. Pendant toute la période de plus de 10 jours les journalistes n'ont pas pratiqué leurs professions d'informer la population pour son développement.



ETUDE DE Me Marcellin MUSHOKO & ASSOCIES
AVENUES BUTEMBO 1 N°23
QUARTIER LES VOLCANS
COMMUNE DE GOMA



E-mail : marcellinmushoko71@gmail.com
Marcellin_pcgoma1@yahoo.fr

Tél. : +243 9940055997+243 853952006 ; +243 81521500

Me FISTON MUDJO
Me Almedo M.

Me Justin MUSHO
Me GRACE

Goma, le 05 / 10/ 2022

Ref : 080/MM/EQC/2022

Lettre Ouverte à **Son Excellence Monsieur le Président de la République
Antoine TSHISEKEDI TCHILOMBO**

Par cette plume nous nous donnons courage de vous approcher aux fins de vous saisir sur la vie aussi très critiques que mènent les journalistes dans la Province du Nord-Kivu dont nous sommes conseil, dans l'organisation JED.

En effet Excellence, depuis le 6 mai 2021 un an et six quatre mois aujourd'hui, à raison de mettre fin aux cycles des violences armées et intercommunautaire, vous avez décrété l'Etat de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri et l'Administration a été confiée aux militaires et aux Policiers.

Excellence, tout au début, cette décision était salubre à la Population de la Province en générale et particulièrement aux journalistes se trouvant dans les zones périphériques de la ville de Goma là je cite, à titre exemplatif de **Rutshuru, Kiwanja, Bunagana, Bindja, Kanyabayonga, Lubero, Butembo, Beni, Walikale** et tous les Masisi.

Excellence, la Presse qui normalement devrait jouer son rôle communicatrice en ces milieux cités, en donnant rapport positif sur la Paix en général épinglant sans doute des cas isolés des brebis galeuses, aux fins de contribuer aux conciliations entre la population et les Gouvernants, cette presse est malheureusement isolée si pas intimidée à ne pas donner l'information vraie ou soit à se taire pour des raisons purement de sauver la peau du journaliste face aux groupes

armés qui pullulent du jour le jour dans la Province du reste devenus maîtres du Temple imposant la loi de la jungle. C'est vraiment un constat amer lorsque les journalistes et les médias dénonçant les violations de droit de l'homme commises par des éléments de l'armée régulière et des miliciens (en cette Province dans laquelle il y a état de siège) font la plus part de fois objets des menaces des morts voir même assassinat ou arbitrairement gardé dans des maisons carcérales, c'est fut des cas des journalistes :

- Héritier **MAGAYANE** décapité le 07/08/2022 à Rutshuru ayant été menacé de mort et le forfait en ce jour-là fut concrétisé ;
- Après des menaces par des groupes armés à Walikale, le Responsable de la Radio Communautaire de **BAKUMBULE / RCBA** Station émettant à Kalembe Sieur **BWIRA BWALITSE** a été enlevé un mardi 16 juin 2020.

Avec l'arrivée de l'Etat de siège, JED /Nord-Kivu a initié des plaintes contre inconnus pour juste réparation lesquelles requêtes sont restées vaines sans suite aucune.

- A leur entrée dans **BUNAGANA** les Rebelles du M23 du 13 juin 2022 la **Radio RACOM** s'est vue pillé de tout son matériel de communication par ces Rebelles... Certains journalistes séquestrés même dans leur bureau...
- Ayant donné l'information sur le vol perpétré à **RACOM**, le Journaliste de Voice et Américain **Austère MALIVIKA** s'est vu menacé de mort seul l'organisation J.E.D pouvait intervenir aux plumes et médias sollicitant la protection de ce dernier face aux armes lui braquer.

Au centre-ville Goma, les intimidations particulières des hommes en armes se font entendre sur les journalistes nuits et jours si bien que ces derniers ont peurs de parler et surtout nommément citée une autorité de l'Etat de siège dans les antivalèurs. Avec la prolifération des armes incontrôlées, les assassinats devenus monnaies locales... (Cas des journalistes qui veulent parler des morts des bradeurs de monnaie régulièrement enregistrée dans la ville).

En date par exemple du 27/02/2022 le Journaliste Caleb **BAHATI KABANDA** pour avoir échangé sur la route avec deux agents routier tracassant les conducteurs s'est vu arrêté, intimidé, jeté même au Cachot de l'auditorat militaire de Goma, 48 heures durant.

Sous le RMP 0461/KAB/022

LE JOURNALISTE Gloire BALOLAGE un ancien de la radio Shekinah s'est vu arrêter car ayant publiée et s'être introduit dans une réunion des médecins SYNAMED (Syndicat des Médecins) avec trafic d'influence de SYNAMED les militaires ont non seulement ravi le matériel de rapportage mais bien plus ce dernier a écopé de 4 jours au cachot de l'auditorat Goma allant du 4 au 8/02/2022.

Les cas d'abus sur les journalistes sont légion :

Quelques recommandations

Toutes les infractions commises sur les Journalistes restent impunies soit les dossiers restent pendant devant les Juridictions souvent ses terminent classé sans suite lorsque le journaliste a subi Préjudice, conformément à l'article 258 CCL III° le journaliste on lui doit juste réparation.

Que JED soit doté d'équipement non seulement de transport (engins) pour atteint les cas isolés qui sont aussi légion dans la Province surtout à l'extérieur de la ville de Goma (Butembo, Beni, Lubero, Rutshuru, Walikale,...) aussi des moyens de Communication pour leur protection...

Que les amendes infligés aux journalistes innocent dans l'exercice de leur fonction soient bannies car pendant cet Etat de siège les Journalistes sont dans la Provinces les proies des militaires en extorsion, argents, matériels de travail etc...

Vous remerciant Excellence de l'attention très particulière accordée à la Présente, agréer, l'esprit de notre considération élevée.



Pour J.E.D./ Nord Kivu

Me Marcellin MUSHOKO

Un de leurs Conseils

RADIO SAUVEGARDE BUTEMBO

La radio Sauvegarde Butembo émettant à Butembo a été ciblée et pillée par des hommes armés non identifiés le 21 août 2022. Des matériels de travail ont été emportés dont un ordinateur, deux disques durs, deux téléphones et 35 dollars. Ce média a été attaqué une première fois, le 06 août 2022.

DIMANCHE KAMATE, rédacteur en chef de la radio Muungano, émettant à Oïcha, chef-lieu de Beni dans la province du Nord-Kivu a été interpellé le 12 août 2022 par la police et transféré à l'état-major de l'armée au camp militaire de Matombo, après diffusion le 7 août, d'une émission prohibée, selon l'administrateur militaire de Beni, le colonel Charles Ehuta Omeongo, de qui est venu l'ordre d'arrestation du journaliste. L'émission incriminée, "Débattons-en" qui, pour l'administrateur militaire, a violé l'état de siège, a tourné autour de la guerre entre les FARDC et le M 23. Le journaliste est resté pendant de longues heures au camp militaire avant d'être libéré dans la soirée.

MICHEL HANGI, technicien-modulateur à la radio communautaire Soleil Levant, émettant en territoire de Nyiragongo, a été tué par balles dans la nuit du 17 juillet 2022 aux environs de 19 heures sur son chemin de retour à la maison, à quelques mètres de la station. Le technicien venait d'animer une émission interactive sur le théâtre radiophonique, selon le directeur de la radio. Une enquête a été diligentée pour déterminer si l'assassinat de Michel Hangi a quelque rapport avec son travail. Affectueusement surnommé Parachichi Mukasaii, de son nom de scène, Michel Hangi était réputé dans la publication des annonces commerciales à travers des campagnes motorisées.

HERRIMANA SERUSHAGO, journaliste à la radio communautaire La voix de Mikeno de Bunagana en Territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, a vécu pendant quelques jours, dans la hantise de se retrouver à nouveau dans les mains du M23 qui, le 5 juillet 2022, l'avaient appréhendé sans motif alors qu'il réalisait des interviews dans un camp de déplacés. Le journaliste a été ligoté et sauvagement torturé par un groupe de jeunes partisans et des militaires du mouvement rebelle pendant toute la journée avant d'être abandonné dans la rue sur demande d'un membre du groupe, avec interdiction de dénoncer leur forfait sous peine d'être assassiné. Herrimana Serushago a vécu dans la clandestinité pendant une semaine. Les jeunes, proches du M23 qui l'avaient torturé le connaissent bien, puisque vivant dans la même cité de Bunagana.

PATIENT NDASILVA

Depuis 2/12/2021, Patient Ndasilva, journaliste à la RTEDH, émettant à Kiwanja, dans la province du Nord-Kivu, a fait l'objet de menaces de mort de la part d'un chef milicien du nom de Mugabe, pour avoir relayé les plaintes des parents d'enfants recrutés par ce dernier, dans son groupe armé. Durant un mois, le journaliste a passé tout son temps en clandestinité pour éviter d'être la proie de ses viseurs.

JUSTIN PANZU, journaliste à la RTNC/Rutshuru, a été menacé de mort au téléphone 01/11/2021 par des personnes inconnues au travers de téléphone, pour avoir dénoncé le meurtre d'un journaliste. Ceci montre que les responsables de ces menaces sont bel et bien aussi les responsables directes ou indirectes du meurtre du journaliste dénoncé.

SAMUEL SIRASI.

Enlevé depuis plusieurs jours, le journaliste Samuel Sirasi, journaliste à Ruwenzori Voice Radio de MUTWANGA, a été retrouvé le 8/01/2022, abandonné sur la voie publique dans un état de santé précaire.

Aucune enquête sérieuse n'a été organisée par la police ni service de l'Etat pour retrouver ses assaillants.

RAPPORT 2022

SILVANO KALUTA, Journaliste à la Radio colombe a été arrêté le 26/01/2022 par le service de sécurité pour avoir publié sur sa page Facebook, des informations sur les FDLR. Après les enquêtes, il a été relâché.

DELPHIN KIZA

Sur son chemin de retour à son domicile, Delphin Kiza, journaliste et directeur de la radiotélévision Ishango, émettant à Kasind en territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu, a été attaqué le

06/03/2022 par des hommes armés de machettes et de pieds de bûche, se réclamant de l'ADF auquel est attribuées plusieurs tueries de civils à Beni et en Ituri. Les assaillants le reconnaissent comme le journaliste qui parle deux à la radio ce qui montre qu'il s'agit d'une attaque ciblée et non d'un acte de rébellion ordinaire.

KAMBALE KIMA BIVES

Le journaliste Kambala Bives de la Radio de développement de Cantine RDCa a été agressé et déposséder de son téléphone portable par les forces de l'ordre à Beni-Mbau, pour avoir tenté de filmer une scène de violence par ces derniers, sur un civil en date du 10/30/2022.

DAVID AKILIMALI, journaliste à la Radio Canal Victoire du peuple a été tabassé et poignardé sur son chemin de retour à son domicile par deux hommes armés non autrement identifiés en date du 7/04/2022. Les responsables de l'agression l'ayant piégé et sans avoir rien pris sur lui, il est directement compris comme étant un acte de règlement de compte, ceci dans le cadre de sa profession.

GEORGES BALINGENE, directeur général de la RCVM a été entendu sur PV à l'ANR, Le 14/04/2022, au sujet d'une émission au cours de laquelle il avait parlé des mauvaises conditions de vie des déplacés de Mater Dei, victimes en même temps de vols et viols répétitifs sur 5 filles mineures depuis le début de l'année 2022. Le journaliste avait également été interpellé pour avoir relayé les informations livrées par la société civile faisant état de la résurgence des hors-la loi à Masisi, après le départ du 341ème régiment des FARDC.

MATHE FAUSTIN , journaliste à Radio Liberté Butembo a été victime 1er juin 2022, d'un cambriolage à son domicile par des bandits à mains armées. Le journaliste a été délesté de tout l'argent en sa possession, sous la contrainte d'une arme à feu.

Les bandits avaient accédé à la chambre à coucher de Mathe Faustin par effraction. Ils avaient opéré sans être inquiété et se sont volatilisés dans la nature après leur forfait.

Au cours de leurs opérations, les bandits cherchaient ses équipements de travail, ordinateurs et téléphones ; ce qui montrent qu'il a été ciblé en rapport avec sa profession.

DELVON MBAYAH ET DIMANCHE KAMATE, respectivement directeur et rédacteur en chef de la radio Muungano Oïcha ont été invités samedi 4 juin 2022, à comparaître devant le parquet près le tribunal de grande instance de Beni pour une affaire de diffamation prévue le 9 juin 2022.

La plainte contre les deux journalistes émanait du commandant de police, escadron d'Oïcha qui reprochait au directeur et au rédacteur en chef de la radio Muungano d'avoir accusé certains agents de la police de circulation routière déployés sur la route nationale numéro 4, de s'adonner aux tracasseries routières.

Cette invitation des journalistes est répertorié comme un acte d'intimidation pour décourager les journalistes de donner la bonne information sur les abus des agents de service de l'Etat, et constitue une forme de menace à l'endroit du journaliste.

RADIO COMMUNAUTAIRE LA VOIX DE MIKENO, émettant à Bunagana en territoire de Rutshuru, situé à 100 km de Goma, dans la province du Nord-Kivu, a été attaquée le 13 juin 2022 par des éléments du M23 lors des combats qui les avaient opposés aux FARDC et à l'issue desquels, la cité est tombée dans les mains de ce mouvement rebelle.

Du matériel de haute et basse fréquence du média a été emporté, tandis que le directeur de la radio, André Byamungu et son personnel, ayant réussi à sauver quelques dictaphones, se sont réfugiés, certains aux environs de l'agglomération, l'un d'entre eux en Ouganda, craignant pour leurs vies à la suite des menaces de mort contre eux par certains responsables du M23.

STANIS BUJAKIERA TSHAMALA ET AUSTERE MALVIKA respectivement correspondant du magazine Jeune Afrique au Nord-Kivu, et correspondant de la Voix de l'Amérique ont fait l'objet, le 13 juin 2022, de sérieuses menaces de mort de la part du M23 qui les accusent d'avoir pris fait et cause pour le pouvoir de Kinshasa. Les deux journalistes ont ainsi été empêché de travailler, stressé à la suite de multiples messages de mise en garde par le groupe rebelle à travers les réseaux sociaux.

BYAMUNGU GARUBANDA, journaliste à la Voix de Mikeno, émettant à Bunagana, dans la province du Nord-Kivu, s'est vu contraint de quitter Bunagana pour Goma le 11 mai 2022, après les affrontements entre le M23 et les FARDC, à la suite desquels, la ville est tombée dans les mains des rebelles qui, par la suite, ont saccagé la radio, mettant en fuite tout le personnel. Après Goma, il a été installé à Rutshuru où il travaille avec son équipe.

BONOS BAGENI, technicien à la Voix de Mikeno, émettant à Bunagana, dans la province du Nord-Kivu, s'est vu contraint de quitter Bunagana pour Goma le 11 mai 2022, après les affrontements entre le M23 et les FARDC, à la suite desquels, la ville est tombée dans les mains des rebelles qui, par la suite, ont saccagé la radio, mettant en fuite tout le personnel.

FAUSTIN THEMBO WAZAMDO, journaliste à la radiotélévision communautaire de Lume (RTCL), émettant à Beni dans la province du Nord-Kivu, a été interpellé et mis au cachot pendant deux jours, le 17 juillet 2022, par la police dans la commune de Bulongo, lors de la visite à Beni, de l'administrateur militaire, le colonel Charles Ehotu Omeonga, alors qu'il réalisait des interviews sur l'attaque de la ville quelques jours plus tôt, ayant causé la mort de 12 civils et l'incendie d'un centre de santé ainsi que bien que d'autres dégâts matériels importants.

SANKURU

FRANCOIS LENDO, directeur de la Radio Losanganya, émettant au Sankuru, et animateur de l'émission : "Que demande le peuple?", a été interpellé le 9/12/2022 par le parquet de grande instance du Sankuru sur ordre de Daniel Aselo. Le vice-premier ministre en charge de l'Intérieur reproche reprochait au journaliste ses critiques sur la convocation par lui, à Kinshasa, du gouverneur a.i. Paul Tshabylo pour consultation tout en le dépouillant de tout pouvoir de gestion la province.

LAMBERT ESEMA, journaliste à la RTNC/Sankuru, été agressé le 05 mars 2022, par des hommes non autrement identifiés à Lodja, au quartier Okitandeki. Il a été dépossédé de son téléphone portable et sa moto a été complètement endommagée. Le journaliste a eu la vie sauve grâce à l'intervention de la police de proximité et a été admis aux soins à l'hôpital général de référence de Lodja. Les assaillants lui reproche d'être un journaliste d'un camp adverse.

JP OSONGO, FRANÇOIS LENDO, JEAN MICHEL OMANGA, MICHEL TSHUAPA, TONTON MBINDIKA, ARMAND LODI, ET BIJOUX KOHO

Le journaliste JP Osongo et François Lendo, Jean Michel Omanga, Michel Tshuapa, Tonton Mbindika, Armand Lodi, et Bijoux Koho représentant respectivement les organes de presse Radio grand TAM TAM, Radio Tele Losanganya, Radio Debout Sankuru, Radio du peuple, Radio la voix de Sankuru, Radio Unité du Sankuru, et Radio Sankuru Liberté, ont été invités le 13/04/2022 à comparaître devant le tribunal de grande instance de Lusambo pour y être entendus sur plainte de la Caisse nationale de sécurité sociale pour des faits infractionnels non précisés.

JÉRÔME KUMANDJI, journaliste à la radio du peuple, émettant à Lodja dans la province du Sankuru, a été sérieusement agressé le 14 avril 2022 par un groupe de gens identifiés comme membres de la famille du ministre de l'Intérieur, Daniel Aselo pour avoir dénoncé au cours d'une émission, l'ingérence de ce dernier dans la gestion de la province, particulièrement, en dépouillant le gouverneur a.i. de toutes ses prérogatives. Il lui est reproché d'être contre le Ministre de l'intérieur.

JUSTIN OMAPAMI, journaliste à la radio Numbampela, propriété de l'Honorable Lumu, émettant à Lomela, dans la province de Sankuru, a été sauvagement agressé le 6 septembre 2022 par un groupe de gens, identifiés comme partisans de Moise Ekanga, l'accusant de proférer des injures contre leur champion. Un homme a trouvé la mort dans cette bagarre alors qu'il était intervenu pour sauver le journaliste qui lui, a été hospitalisé, à en croire l'administrateur du Territoire.

RADIO NUMBAMPELA, RADIO EKITELA ET RADIO SANKURU LIBERTÉ

Les 3 radios émettant dans le territoire de Lomela, dans la province du Sankuru, ont été fermées le 15 septembre 2022 par le Gouverneur de Province sur décision d'un conseil des ministres provinciaux, présidé par le gouverneur Jules Lodi Emongo. Il est reproché à ces radios d'activer le feu de la division dans la population, après les incidents malheureux où un journaliste a été sauvagement agressé le 6 septembre 2022.

SUD KIVU

Objet: Liberté de la presse au Sud Kivu.

A Monsieur le Président de la
République Démocratique du Congo

Excellence,

A ce jour, la Radio Télévision Nationale du Congo (RTNC) chaîne publique d'information ne couvre pas l'ensemble du territoire national. Les huit territoires de la province du Sud Kivu n'ont donc pas accès à la chaîne publique nationale (Shabunda, Yvanga, Walungu, Kabare, Kalehe, Idjwi, Uvira et Fizi). Seul la ville de Bukavu y a accès.

La formation continue des journalistes pour sélecter une information de qualité reste un défi majeur dans la province du Sud-Kivu. Pour une information de qualité, les habitants du Sud-Kivu font souvent recours aux médias étrangers pour mieux s'informer (BBC, la Voix de l'Afrique). Pour les journalistes au niveau national, c'est la radio Okapi qui sert désormais seule source. A l'occasion de la Journée Mondiale de la Radio célébrée chaque le 13 février, il a été démontré que la radio reste le média le plus habile et le plus utilisé en RDC avec 62 % d'audience.

La pression sociale reste la règle dans le secteur médiatique de la province du Sud Kivu. Les journalistes travaillent sans contrat et souvent l'inspection du travail ne couvre pas les maisons de presse dans ses descentes sur le terrain. Ils ne disposent pas non plus de salaires stables. Les médias sont non équipés et ne sont pas à la pointe de la technologie pour une information de qualité et concise. La collecte et le traitement de l'information s'en trouve ainsi pénalisés.

Il convient d'ajouter à cette litigieuse de sécurité l'absence de cadre juridique du secteur des médias. Partant que la Constitution préchaire renouveau, la loi organique demeure celle de la période dictatoriale du Président Mobutu. En effet la Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006 et révisée en 2011 proclame la liberté d'expression, d'opinion et le droit à l'information à tous les Congolais. En son article 24 alinéas 2,3 et 4, la Constitution de la RDC ajoute que « la liberté de presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication sont garanties sous réserve de l'ordre public, de bonnes mœurs et des droits d'autrui. La loi fixe les modalités d'exercice de ces libertés. Les médias audiovisuels et écrits d'état sont des services publics dont l'accès est garanti de manière équitable à tous les courants politiques et sociaux. Le statut des médias d'état est établi par la loi qui garantit l'objectivité, l'impartialité et le pluralisme d'opinion dans le traitement et la diffusion de l'information. » La loi organique n°36/002 du 22 juin 1996 sur les médias date de 1996. Elle fixe les modalités d'exercice de la liberté de la presse en RDC. Elle dispose à son article 3 que : « toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Par liberté d'opinion et d'expression, il faut entendre le droit d'informer, d'être informé, d'avoir ses opinions, ses sentiments et de les communiquer sans aucune entrave, quel que soit le support utilisé, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public, des droits d'autrui et de bonnes mœurs. » La révision de ce texte est une émergence pour la promotion de la démocratie dans notre pays.

A son article 11, cette loi ajoute que « le journaliste est libre d'accéder à toutes les sources d'informations. Il n'est pas tenu de divulguer ses sources d'information sauf dans les cas prévus par la loi. » Bien qu'elle garantisse à tout citoyen la liberté en matière d'information, elle en fixe cependant les modalités d'exercice en dehors desquelles tout exercice deviendrait illégal. La proposition de loi du sénateur NYARUGABO sur les modalités d'accès à l'information publique déposée en 2015 traîne à ce jour dans les deux chambres du parlement sans aucune avancée majeure vers sa promulgation. Il est urgent que cette loi soit promulguée et publiée au journal officiel pour accroître la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Par ailleurs, les menaces contre les journalistes demeurent monnaie courante dans la province du Sud-Kivu. Les journalistes congolais sont toujours l'objet de menaces et de violence de la part des services de sécurité. Les dénonciations des organisations de la société travaillant sur la promotion de la liberté de la presse demeurent souvent sans résultat. C'est le cas des dénonciations fréquentes de l'organisation Journalistes en Danger (JED).

Les recommandations des états généraux de la communication et médias du 25 au 29 janvier 2022 sont à ce jour lettre morte dans la province du Sud-Kivu. Les derniers états généraux de ce secteur remontent à 1995. Trois commissions y furent créées pour réfléchir sur les problèmes majeurs du secteur des médias: la commission sur la révision du cadre légal; la commission de la viabilité économique et enfin la commission chargée de la définition de la politique nationale des médias. Plus de 60 recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autres de la révision du cadre légal (rendre la loi de 1996 plus générale pour couvrir toutes les sortes des médias en plus de la radio et de la télévision; revoir la loi de 1981 sur le statut des journalistes; sollicitation d'un moratoire sur l'arrestation des journalistes en attendant la dépenalisation des délits de presse; etc. Le constat de crise dans le secteur de la communication et médias explique la convocation de ces états généraux par le Gouvernement congolais a été à l'origine de la tenue de ces assises. Il est urgent que la plus haute institution du pays s'implique pour le suivi et la mise en oeuvre.

Veuillez agréer Excellence Monsieur le Président de la République l'expression de notre très haute considération.

MOISE CUBAKA, Journaliste à la radiotélévision Eka a été agressé et arrêté par les éléments de FARDC (Bureau de renseignement de Bukavu) vers le cachot pour avoir filmé une manifestation réprimée le 3/11/2022. Le journaliste avait perdu tous ses équipements de travail et fut sérieusement traumatisé avec des stress durant plus de deux semaines.

RADIO KALINGA

Le signal de la Radio Kalinga a été coupé sur ordre de l'ARPTC pour cause d'interférences dans la bande aéronautique de l'aéroport de Kamembe (Rwanda) en date 9/02/2022 par le service de régulation de Province et de Kinshasa. On reproche le radio d'animer les émissions sur le rapport mapping des nations unies par le gouvernement Rwandais, pour effacer les traces dans les pensées de la population du Sud Kivu, il faut arrêter cette radio avec les fausses raisons d'être responsables brouillage électronique pour l'aéroport le plus proche du Rwanda.

BANY KAGUKU

Le 10/04/2022, Bany Kaguku, correspondant de la radio rurale Maendeleo a été arrêté à KAZIBA au Sud Kivu par les éléments de FARDC, alors qu'il réalisait un reportage sur la hausse des prix des denrées alimentaires dans le Centre commercial de Kashozi, territoire de Walungu dans la province du Sud-Kivu sur ordre du chef de renseignements et recherches (S2) des FARDC de Kaziba. Il a été dépouillé de son téléphone et de son dictaphone. Détenu au cachot pendant 24 heures, il sera relaxé le 11 avril 2022.

INNOCENT MUHULA, directeur de la radio communautaire, Mutula de Luvungi, émettant à Uvira dans la province du Sud-Kivu, fait l'objet, depuis le 4 avril 2022, de menaces de mort de la part d'un responsable d'un groupe armé, qui l'accuse d'être à la base de l'insécurité dans la région. Il lui exige en plus, de payer une rançon de 250 dollars au titre de réparation de ce qu'il considère comme préjudice, sous peine d'être enlevé, lui et son personnel.

Craignant pour sa sécurité, Innocent Muhala se voit obligé d'écourter ses heures de travail et de quitter plutôt la station.

ROGER SEKO, MUGISHO ET BAZI, respectivement journalistes à Uvira TV et I cameramen de Kikembe TV ont été arrêtés au Rond-point de Kavimviira, pendant qu'ils filmaient les manifestations anti Monusco. Ils ont été relâchés après quelques heures. Comme il a été empêché de faire son travail, ceci constitue une atteinte à la liberté de presse.

JUDITH ASINA, directrice de la radio Svein émettant à Bukavu a été interpellée à l'ANR le 1 mars 2022. Son audition s'est déroulée autour de deux émissions, Mkate (pain) et Uwanja wa mabadiliko (tribune des changements) animées respectivement par les journalistes John Zihindula et Sifa Ziyaliwa, le 13 mars 2022.

AMETUMWA BYAMUNGU GODEFROID, directeur général de la radio communautaire Sauti Ya Amani Luberizi, territoire d'Uvira, dans la province du Sud Kivu a fait l'objet de menaces de mort de la part d'un chef la milice Mai-Mai Kijangala, pour avoir relayé dans son média, la déroute de son mouvement par face au FARDC lors des affrontements du 1er mai 2022.

TSHUAPA

SAMUEL MATELA, JUNIOR BATI, SABITI.

Trois journalistes à la radio Libéral FM, émettant à Boende dans la province de Tshuapa, arrêtés vendredi 20 mai 2022 par l'Agence nationale de renseignements, ont été libérés 4 jours plus tard. Il a été reproché aux journalistes d'avoir allégué, au cours d'une émission à téléphone ouvert intitulée, « comment mettre fin au phénomène labo des finalistes des humanités », que l'ANR serait complice des fuites d'items d'Examens d'Etat, une affirmation qui, selon Samuel Matela, venait d'un auditeur.

Violemment tabassé lors de leur interpellation, les journalistes ont été transférés au parquet de Boende, puis transférés à l'hôpital pour des soins appropriés.



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Tanganyika ;
 - Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel du Tanganyika ;
 - Monsieur le Directeur Provincial de l'Agence Nationale de Renseignement du Tanganyika ;
 - Monsieur le Maire de la Ville du Tanganyika ;
 - Monsieur le commandant de la Police Nationale Congolaise/Ville de Kalemie
- Tous à KALEMIE

Ref: ~~066~~ MKM/CAB/2022

Concerne : Dénonciation du danger qui guette le fonctionnement des journalistes dans la Province du Tanganyika à KALEMIE

A Monsieur le Procureur Général Prés le Cour d'Appel du Tanganyika à Kalemie.

Monsieur le Procureur Général,

Nous avons l'insigne honneur de vous respecter, seigneur auprès de votre haute autorité et nous le sommes de notre personnel Journaliste en Danger « JED » porté à votre connaissance de dunt renseigné Poljjet, et exempt.

Attendu que la liberté de la presse est la manifestation de la liberté d'expression prévue par la Constitution congolaise. En effet, selon la Constitution congolaise, « tout personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit, et l'image, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs » (Article 23 de la Constitution).

Attendu que le « second trapisme du journalisme a comme objet principal celui de promouvoir le développement économique et la construction de l'unité nationale. Dans ce modèle, la presse est conçue comme une auxiliaire de l'action gouvernementale.

jouant le rôle de moyen de persuasion pour faire adhérer l'opinion nationale aux politiques menées par les gouvernements en place. Ce qui, dans la pratique, se serait souvent traduit en « un journalisme servile, que d'autres qualifient de journalisme *grat* », consistant dans la promotion de l'action gouvernementale.

Antécedent qu'à l'heure actuelle dans la province de Tanganyika, nous sommes en train d'assister à certaines pratiques non seulement antisciales mais également qui violent les dispositions constitutionnelles qui garantissent la liberté de la presse et les cas sont légion à titre illustratif :

- Au mois de juillet, lors de la plénière au niveau de l'Assemblée Provinciale de Tanganyika, plus de trois journalistes ont été victimes des actes de barbaries (caméra cassée, les habits déchirés, téléphone cassé, etc.) orchestrés par le questeur ainsi que le 1er rapporteur de cash sous prétexte que ces derniers appartenaient au FCC ;
- Au cours de la même année 2022, sans préjudice de date certaine mais en mois de mai, deux journalistes ont été arrêtés arbitrairement par le service de l'ANR/MOBA sur simple recommandation de l'Administrateur de MOBA qui, selon lui ces deux journalistes auraient diffamé l'autorité de FCC lors de leur démission « l'éveil de la conscience de la jeunesse de MOBA », etc.

Au vu de tout ce qui précède, nous demandons prudemment à toutes les autorités politico-administratives de la province de Tanganyika de bien vouloir sécuriser le métier de journaliste qui se trouve en danger dans la province ; et de penser à leur sécurité car dit-on « un peuple sans information est un mort-né »

Au procureur Général, de penser aussi à la protection de journaliste à travers les interpellations voire l'ouverture des dossiers judiciaires contre le soi-disant homme fact qui sont en train d'enfreindre les libertés publiques de journaliste et faire justice.

Fait à Kalamie, le 17/10/ 2022

POUR LE CABINET CONSEIL/JED


Maître Mutsa MUFONDO KATUKI
AVOCAT

RAPPORT 2022

NEPA KAKESE TOP

Le journaliste KAKESE a été arrêté le 17/02/2022 au cachot de ANR Moba après son émission Tu ijuwe serekali ou encore Apprenons à comprendre l'Etat. Il a été accusé par ANR d'avoir attaqué les autorités locales.

PLACIDE MUYUMBA, Placide Mayumba, journaliste à la radio Tanganyika FM, émettant à Moba, dans la province du Tanganyika, été arrêté le 7 avril 2022 par des éléments de la PNC, pour relayé dans un article de presse, le 1 avril 2022, des plaintes des enseignants sur des manœuvres de tripatouillages sur leurs salaires par les agents payeurs. Le journaliste a été libéré le même jour grâce à l'implication combinée de JED et l'UNPC en collaboration avec le groupe de journalistes de MOBA.

JEROME NATANGE, Journaliste et reporter de Ndenga News à Kalemie, une radio emmenant dans cette ville a été victime d'une agression verbale de la part d'un Député membre du Bureau de l'Assemblée Provinciale qui a confisqué son équipement de travail (Téléphone Android) en date 21/06/2022 alors qu'il était en train de couvrir les activités à l'Assemblée Provinciale de Tanganyika à Kalemie.

RADIO TELEVISION GRAND TANGANYIKA

Le 21/08/2022, un membre de Bureau de l'Assemblée Provinciale de Tanganyika a détruit méchamment le camera de cette radio, pendant qu'il couvrait la manifestation, comme il y avait les troubles entre les députés, un groupe n'a pas voulu que l'on prenne les images.

Depuis cet événement, le responsable ni le bureau de l'Assemblée Provinciale à Kalemie n'a jamais restitué d'autres équipements pour cette radio.

ITURI

ABDOUL LAZO, journaliste à la RTNC Bunia et responsable d'un media en ligne, a été l'objet de menaces sérieuses au téléphone depuis le 17/12/2021, de la part d'une personne connue sous le nom de Samuel Baroka. Une plainte a été déposée contre l'auteur de ces menaces sans aucune suite.

NICOLAS KAYEMBE a été interpellé le 28 novembre 2021 et gardé à vue pendant plusieurs heures pour avoir dénoncé lors d'une émission à Radio Maendeleo émettant dans la ville de Bunia, les conditions carcérales à la prison de Kagaba, ainsi que des amendes exorbitantes que les détenus doivent payer aux OPJ pour leurs libérations.

NICKSON MANZEKELE, journaliste à Télé Mont Bleu, Brutalisé par deux militaires des FARDC le 18/01/2022 alors qu'il couvrait l'opération de recouvrement d'achat des plaques d'immatriculation des motos par la Sonas. Niston Manzekele avait perdu en plus, tous ses outils de travail ainsi que ses pièces d'identité.

Cette agression contre le journaliste intervenait pendant qu'il est entrain de collecter les informations sur les abus des agents de l'état et de la SONAS sur les motards

PRINCE SYAGHENDA, un journaliste à la Radio communautaire Tuendeleo et du media en ligne Bunia-info24 dans la ville de Bunia, a été attaqué le 11/03/2022 par un militaire pendant qu'il couvrait une activité organisée par l'Administrateur de territoire d'IRUMU.

Selon le journaliste, le militaire qui l'a agressé aurait agité sur ordre du chef de service de l'ANR qui lui reproche de diffuser régulièrement des articles très critiques sur les autorités territoriales.

SIBERDINE PALUKU ROGER, Journaliste et Directeur de la radiotélévision Graben (RTGB) émettant dans la cité frontière de Kasindi dans le territoire de Beni au Nord Kivu, a été Interpellé et gardé à vue toute la journée du 24/01/2022 par l'ANR, pour avoir animé une émission-débat sur l'entrée des troupes ougandaises en Ituri.

PLACIDE UCIRCA, directeur du média en ligne, lavoixdelituri.net dans la ville de Bunia dans la province de l'Ituri, a été brièvement interpellé le 11 mars 2022 à l'auditorat militaire supérieur de l'Ituri à Bunia, pour avoir écrit un article sur la libération de 29 ressortissants Lendu, à la suite de la pression des miliciens du groupe armé CODECO. Il avait regagné son domicile après une longue interrogatoire.

JEAN CHRISTIAN BAFWA, chef de rédaction à la radio CANDIP/ISP BUNIA, subit des menaces depuis le 04 août 2022, de la part du chef d'une milice dénommée force patriotique et intégrationniste du Congo FPIC pour avoir diffusé une dénonciation d'un député provincial sur l'érection des barrières illégales de perception d'argent le long de la RN 27 tronçon Bunia Komanda longue 'environ 75 Km.

SHARIF BITHUM ALI ET NICKSON MANZEKEL, respectivement journalistes à la Radio Canal Révélation et à la Radio Télévision Mont Bleu, venus négocier une interview avec le ministre des Sports en date du 13/04/2022, à l'occasion de la visite du premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde à Bunia, ont été brutalement éconduits et humiliés par le Ministre qui leur avait répondu qu'il ne pouvait pas parler à des journalistes locaux. Ces derniers ont déploré ce qu'ils considèrent comme agression verbale et un mépris de leur travail.

RAPPORT 2022

JOEL BALINDA, Journaliste de RTVL de Bunia a été interpellé le 18 juin 2022 et gardé pendant plusieurs heures au cachot de la Mairie de la ville de Bunia pour raisons „d’information“. Le journaliste a été libéré sans connaître le motif de son interpellation ni le plaignant.

LOMAMI

JUNIOR KALENDA ET BASILE MBUYI, Journalistes indépendants ont comparu en date du 22/12/2021 pour la première fois au parquet de Mwene-ditu. Ils sont poursuivis en justice pour avoir dénoncé via les réseaux sociaux, la corruption des députés provinciaux de Lomami.

MATHIEU NTITA, Journaliste à la RTVP émettant à partir de Ngandanjika a été agressé le 17/12/2021 par un officier de PNC (Faustin BOBEZ) alors qu’il couvrait une manifestation de protestation des taximen contre le contrôle d’assurance par la Sonas.

JUNIOR KALENDA, journaliste indépendant, a subi les menaces de la part des personnes connues en date du 15/11/2021, pour avoir couvert une plénière ayant abouti au rejet de la motion initiée par le député Valdo, dont il détenait les audio et les archives.

RADIO TOKOMI WAPI

Lors de la suspension de la Radio Tokomi Wapi de Kabinda, le 3 février 2022, le ministre provincial de la Communication assurant l’intérim du gouverneur de province en mission à Kananga accusait ce média de « dérapage tendant à troubler l’ordre public par des émissions prêchant le tribalisme, tenue de propos discourtois à l’endroit des autorités locales et nationales, attitude entretenant la confusion entre ethnies ».

EPHRAIM MBAYO, EVARISTE KINGOMBE ET NORBERT MERVILDE, ont été Poursuivi pour avoir dénoncé la spoliation de la concession du diocèse de Kabinda, et le déboisement d’une forêt artificielle à côté du centre des jeunes, en diagonale de la Radio Veritas et l’emploi des enfants dans la fabrication des briquées par le procureur de la République de Lomami.

En date du 10/03/2022, le magistrat Okalukalu avait signé des invitations à se présenter pour les deux journalistes et un technicien de la RTV de diocèse de Kabinda.

EMISSION DE LA RADIO LUSEMA. Accusée d’incitation à la révolte, troubles à l’ordre public, non-respect de l’éthique et de la déontologie journalistique et à l’égard des autorités provinciales, la Radio Lusema de Ngandanjika a été fermée sur ordre du gouverneur de province en date du 30/03/2022.

FRANÇOIS KATUKU BEYA, Journaliste François Katuku Beya de la Radio Télévision la Prospérité (RTP), station communautaire émettant à Luputa chef-lieu du territoire de Luilu dans la province de Lomami, a été

agressé le 3/05/2022, par Monsieur Andre Kalenda Mbuyi, gestionnaire d’une borne fontaine à Kabinda, alors qu’il était en reportage lors d’une cérémonie de passation de pouvoir entre l’ancien gestionnaire de la station d’eau Kaya lubilu à Luputa, André Kalenda et son remplaçant, Patient Kadiata.

MANIEMA

MUNKINA IKINGA

Condamné le 01/01/2022 à un mois de prison par le tribunal de paix de Kindu, pour avoir diffusé une déclaration d'une des ailes de l'UDPS/Maniema en conflit, le journaliste Munkina de la Radio KFM Kindu avait refusé de brandir l'enregistrement de cet élément sonore alors qu'il était invité à comparaître comme témoin.

GUSTAVE BAKUKA BALIDOLWA, journaliste de la radio catholique Mushauri, s'est attiré le courroux de l'ex-ministre de l'Economie, Jean-Marie Kalumba qui l'a menacé de mort le 12/01/2022, alors qu'il était à la recherche de précisions auprès de ce dernier, dans un conflit de leaderships l'ayant opposé au député Batele, ressortissant comme lui, de Pangani.

ASANI KAMANGO, Journaliste à la radio Oméga FM de Kindu, a été poursuivi pour avoir publié un article sur le contenu de la lettre du ministre provincial de l'intérieur envoyée à l'Assemblée provinciale de Kindu, dans laquelle il sollicite de prendre un crédit au nom de la province de 4 millions de dollars à la Banque. Une plainte avait été déposée contre lui le 6/02/2022, par le ministre.

DANIEL KAZUZA CÉLESTIN, journaliste à la radio oméga FM de Kindu et directeur de publication du blog amaniema7infos1.wordpress.com, a reçu plusieurs Menaces d'arrestation pour avoir dénoncé le 15 février 2022, la mauvaise gouvernance au Maniema. Le journaliste Daniel Kazuza est l'objet de plusieurs plaintes de la part d'un des attachés de presse du gouverneur de cette province. Il est sous mandat d'arrêt de la justice et croit savoir que c'est le chef de l'exécutif lui-même qui est derrière toutes ces manœuvres pour le faire taire.

NDOMBE MWILINGU BABY, directeur-chef de Radio Maedeleo et président de la société du territoire de Kasongo a été brièvement interpellé, mardi 21 juin 2022, pour avoir initié une marche de soutien aux Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) au front contre le groupe rebelle M23 dans la province du Nord-Kivu. Ndombe Mwilingu Baby était également poursuivi pour outrage au gouverneur du Maniema.

A son arrivée au parquet, il va se rendre compte que c'est un des parentés du gouverneur qui a porté plainte contre lui, pour de raisons qu'il a toujours proféré des injures envers le gouverneur à la radio. Il a été libéré après avoir demandé la qualité de celui qui avait porté plainte contre lui.

MONGALA

RADIO MWANA BOKA

Accusé de diffusé des émissions à caractère politique prohibée, selon les autorités provinciales, la Radio Mwana Mboka de Mongala avait été fermée le 5/01/2021 par le colonel PNC de la Mongala sur ordre du vice-gouverneur. Et cette radio a été reouverte au mois février 2022.

RADIO LAMUKA

Interdite d'émettre pour non-conformité avec le service fiscal depuis 17/02/2022, et soumis à une déclaration préalable, la radio Lamuka a manqué ses rendez-vous avec ses auditeurs de Lisala et d'ailleurs à cause de cette fermeture.

RAPPORT 2022

ALBERT MOHILA, PATRICK BONDO, ET DIEU AGB, Trois journalistes de la Radio Mwana Mboka, émettant dans la province de Mongala, ont été arrêtés le 22 avril 2022 à la suite d'un mandat émis par le procureur Atafu Atato Fidel du tribunal de paix de Bumba. Les journalistes étaient poursuivis pour avoir tenu des propos injurieux au cours d'une émission, contre le ministre de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau mais aussi outragé l'ancien gouverneur de province, Ngbundu Malengo. Ils ont libérés après quelques jours de détention à la demande du ministre.

MAI-NDOMBE

ARMAND MINIMIO, journaliste à la Radio Sadem d'Inongo, a été agressé le 11 décembre 2021, par des bandits alors qu'il sortait de la station. Le fait que l'un de ses agresseurs l'ait pointé du doigt, l'accusant de l'avoir entendu prononcer son nom dans l'une de ses émissions, incite à croire qu'il s'agit d'une attaque préméditée.

HAUT-UÉLÉ

LUCIE KADURUMA, CALEB BODIO ET ROMÉO PATIENT, MICHEL PAKOMISO

Selon des informations parvenues à JED, ces 3 journalistes travaillant pour la Radio Durba dans le secteur de Kibali, territoire de Watsa, ont été victimes des plusieurs menaces d'arrestations et d'enlèvements, de la part du chef du secteur de Kibali, Dieudonné SURUR. Ce dernier les accuse de l'avoir mis en cause dans une tentative de trafic d'influence et d'escroquerie. Il a usé de son pouvoir pour interpeller les journalistes depuis le 18 juin 2022 et les intimider avec des menaces de mort.

KASAI CENTRAL

SITUATION AU KASAI CENTRAL

Les journalistes de la province du Kasai central sont dans un contexte politique caractérisé par la mise en place d'un nouveau gouvernement provincial qui vient faire le bilan de ses 100 jours le samedi 7 octobre 2022.

Sur le plan social, le contexte est caractérisé par la précarité des conditions de travail et un environnement économique hostile.

Depuis l'avènement du nouveau gouvernement, nous n'avons pas enregistré aucun cas de violation de la liberté de la presse.

Cependant, au cours du meeting de présentation du bilan de cent jours, le gouverneur a terminé son discours en exhortant les populations à barrer la route à toute personne qui s'exprimerait en mal contre le président de République et les institutions provinciales.

Un cas particulier mérite d'être relevé. En effet, à l'occasion d'un reportage effectué dans le territoire de Kazumba sur l'évolution sociale des populations de la partie sud due à la flambée du prix du maïs et à la carence en eau potable, l'autorité provinciale a, dans un SMS, accusé le Journaliste Kambidi de rouler les députés de l'opposition et que ce journaliste était dans le viseur du peuple kasaïen.

Bâtonnier Dominique Kambala.

EQUATEUR

RADIO SARAH, Une Radio émettant dans la ville de Mbandaka a été fermé depuis le 15/11/2021 sur l'ordre du Gouverneur qui l'accuse d'avoir diffusé des émissions à caractère xénophobe ainsi que des discours de haine, de nature à plonger la province dans le chaos à l'instar de la radio des mille collines du Rwanda, selon les autorités provinciales. Cette fermeture n'ayant pas suivi les procédures normales, ceci reste jusqu'à ce jour une forme d'une atteinte à la liberté de presse.

PATRICK LOLA, CHRISTIAN BOFAYA, CHILASSY BOFUMBO

Chillassy Bofumbo, journaliste de Radio Sarah, dans la province de l'Equateur, détenu depuis 22/11/2021 à la prison centrale de Mbandaka, en compagnie de deux autres de ses confrères, Patrick Lola (indépendant) et Christian Bofaya (Radio Mbandaka), a été acquitté mardi 5 juillet 2022 par le tribunal de grande instance de Mbandaka. Les deux autres journalistes sont restés en prison jusqu'au début du premier trimestre de l'année 2022. Au mois de Mai 2022 que Christian Bofaya s'est évadé laissant Patrick Lola en Prison jusqu'à ce jour alors que les députés provinciaux qui étaient arrêtés avec eux ont été libérés.

JUNIE NGBANZO

La journaliste et chef de service à la RTNC Mbandaka a été arrêtée le 7 /03/2022 pour avoir injurié sa cheffe hiérarchique au cours d'une conférence de rédaction sur la programmation des éditions du journal. Elle a été relaxée après paiement d'une amende de 30.000 FC.

TSHOPO

JUSTINE LIFIMBO

Journaliste de la radio RTBI a été interpellée le 20/08/2022 à Isangi, alors qu'elle couvrait une marche de protestation contre l'administrateur de territoire par les éléments de FARDC.

KWILU

JONATHAN MESA ET MARDOCHÉE TAYEYE

Jonathan Mesa, directeur des programmes de la Radiotélévision Bandundu développement et correspondant de Radio Top Congo et le journaliste Mardochée Tayeye, ont, tous les deux, été invités à se justifier devant l'ANR de kikwit le 13/04/2022, à la suite d'une émission « Justicia », sur les compétences des instances judiciaires en République Démocratique du Congo, organisée le 4/04/2022 à la Télévision.

Au cours de cette émission, Jonathan Mesa avait pris à partie l'ANR, l'accusant d'arrestations arbitraires et de détentions illégales des citoyens.

KENDA GIMBAMBA, Animateur des émissions et techniciens de la radio communautaire de Mukedi est aux arrêts depuis 8/09/2022 à Kwilu dans la cité de Mukedi par les agents de sécurité privée qui l'ont amené au cachot de Kikwit pour des raisons non encore connues.

RAPPORT 2022

BONY MANDALA, journaliste à la radio communautaire message de l'islam (RCMI), émettant à Kikwit dans la province de Kwilu est l'objet de menaces depuis le 10 mai 2022, de la part du chef de centre de la Direction générale des recettes de Kwilu (DGREK), Jean Mbaka, pour avoir révélé dans une émission, qu'alors que le billet pour le trajet Kinshasa-Kikwit par bus Transco coûte 30.000 FC, aux clients, l'entreprise remet une quittance de 28.500 FC avec un reçu de 500 FC pour le compte du Fonds Sida, sans aucune justification sur les 1.000 FC restants.

Invité par le journaliste à éclairer l'opinion, le maire de Kikwit a déclaré tout ignorer à ce sujet, tandis que le percepteur de Transco lui, a indiqué que le surplus de 1.000 FC était destiné à la DGREK. Bony Mandala a été mis en garde par le chef de centre de la DGREK avant de l'appeler à s'apprêter avec ses avocats, à faire face à la justice.

SUD UBANGI

MARTIN KAGA

Martin Kaga, directeur de la radio communautaire Bondeko, émettant à Zongo, dans la province du Sud-Ubangi, a subi le 9 février 2022, des menaces de la part du chef d'antenne SECOPE, monsieur Boki, pour avoir dénoncé le moneyage par les agents de cet organe de contrôle et de la paie des enseignants, le contrôle de l'effectif des enseignants à Zongo.

ETATS DES LIEUX DE L'EXERCICE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

DANS LA VILLE DE BOMA

Par Nana MBUNGU Madeleine

Correspondante JED Boma/Bas-fleuve

-

Contexte :

Le présent rapport est rédigé dans un contexte de crise socioéconomique dans la ville de Boma. Une crise due à la baisse des activités portuaires de la ville, principales sources de revenus pour le développement du terroir. Sans faire mention des impaiements que connaissent bon nombre d'entreprises de la place et l'utilisation des réseaux sociaux comme source d'information et/ou canal de diffusion par des tiers ; des réalités qui ne laissent pas sans conséquences l'exercice du métier des journalistes dans cette deuxième ville de la province du Kongo Central

DU NOMBRE DE MEDIAS

Cependant, cette situation de crise n'a pas empêché la ville de connaître un essor dans le secteur médiatique où l'on assiste en cette période pré-électorale à la naissance des plusieurs radios privées dites confessionnelles si pas communautaires. De 5 radios dont 3 confessionnelles et 2 communautaires entre 2001 et 2020, la ville portuaire compte à ce jour 9 radios. Une floraison des médias qui amène plus la concurrence que réaliser la mission reconnue pour contribuer au développement et la paix au sein de la communauté.

DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

***Ce qu'il y a de positif**

- D'une manière générale, les médias de Boma travaillent sans trop de pressions de la part des autorités et des tiers. Le partenariat qui existe entre la mairie et ses médias est caractérisé par une collaboration étroite et efficace.
- Un contrat écrit existe entre les anciennes radios dont Sango malamou (RSM), Radio Télé Boma RTB et la radio communautaire de Boma RCB pour sceller ce lien de collaboration. Le travail fourni par ces radios qui accompagnent l'exécutif urbain en matière de productions et diffusions de certaines activités du maire est compensé par un paiement forfaitaire de 120\$ par mois. (Tel que défini dans les closes)
- Une solidarité bien que très peu affermie entre professionnels(les) des médias
- Certains médias bénéficient quand même de l'accompagnement des divers partenaires en termes de renforcement des capacités professionnelles et techniques mais d'autres non
- Pas d'arrestation des journalistes du moins pour ces deux dernières années (2020-2022)

Ce qu'il y a de négatif

RAPPORT 2022

- Faible culture médiatique des populations (bomatraciens) due entre autre à l'ignorance de la mission d'une radio et les objectifs des radios locales (Pas de cahiers de charges pour la plupart et non connu du public)
- la floraison des médias dont les promoteurs sont des acteurs politiques qui n'ont pas la maîtrise des règles de la profession des journalistes
- le non-respect du contrat entre l'autorité et mes radios locales notamment en ce qui concerne le paiement des soldes dues à celles-ci. Doublé à la crise socioéconomique qui sévit dans la ville. Ce qui ne favorise pas la réalisation des recettes de manière régulière et croissante des radios locales. Conséquence, les journalistes sont payés à monnaie se singe et certains se laissent prendre aux pièges des tiers au nom du lucre en violant le code éthique et la déontologie professionnelle
- les radios initiées par des politiciens créent des polémiques et ne favorisent pas la paix et cohésion sociale.

QUELQUES OBSTABLES LE PLUS VECUS A L'EXERCICE DE LA PROFESSION

*** Pour les médias :**

- généralement pas en ordre càd manque des dossiers administratifs conformément à la loi du 22juin fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse
- souvent en proie à des taxes parfois supérieures aux recettes réalisées
- offrent des conditions de travail peu favorables à l'apanouissement des journalistes et l'ensemble du personnel
- le manque de professionnalisme qui fait que certains médias (Buombula FM, Maquis FM, RCB et RTS) incitent la population à la violence (Cfr rapport CSAC-UNPC avril et mai 2022)

*** Pour les Journalistes :**

- 90% n'ont pas de carte professionnelle
- moins de journalistes font preuve de professionnalisme dans l'exercice du métier. ce qui crée des conflits entre les moins professionnels et les autorités qui, elles aussi ne maîtrisant pas forcément les normes professionnelles deviennent une menace permanente pour les journalistes qui sont sans parapluie ni protection hormis pour ceux peut-être appartenant à des politiciens influents dans la ville

RECOMMANDATIONS

- Que les organisations professionnelles notamment JED, UNPC et les autres puissent voir dans quelle mesure organiser des formations au profit des journalistes de Boma car il y en a qui ignorent encore les fondamentaux du métier surtout les notions sur la sécurité professionnelle
- A défaut d'effectuer une descente sur terrain, Que JED renforce les capacités de ses correspondants (noyau des journalistes formateurs) pour que ces derniers organisent des séances de mise à niveau ou réunions de partage d'expériences (rendre disponibles des petits fonds d'appui logistiques pour cette fin). Si possible avant les prochaines échéances électorales
- A JED de revoir sa politique d'intervention. Souvent le partenaire financier vous accompagne (financièrement) lorsque les journalistes est déjà en situation difficile ou

compliquée. Il faudrait plus penser à des activités de prévention.

CONCLUSION

Nous concluons en remerciant la hiérarchie de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer par écrit.

Avec l'expression de notre franche collaboration et de haute considération au Secrétaire général et salutations cordiales à l'ensemble de l'équipe.

Lettre du Kongo Central aux responsables du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) et de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC).

Concerne: la problématique de la liberté de la Presse dans la Province du Kongo Central.

«...À l'annonce des élections qui pointent à l'horizon, comment ne pas s'inquiéter de cet agir comportemental marqué par des propos discourtois envers les autorités établies, et entre confrères et consœurs, selon qu'on est partisan de gauche ou de droite. Pourtant, le journaliste est sensé être impartial.

Face à ce qui précède, le Kongo Central qui, hier, était compté parmi les rares des Provinces où on avait moins des problèmes liés aux différents conflits et violences, se retrouve à ce jour dans une situation qui non seulement ruine la liberté de la Presse, mais aussi inquiète de plus en plus notre organisation.

Aujourd'hui, la Province compte près de cinq cents (500) journalistes et environ 120 entreprises ou organes de Presse, soit plus ou moins un média dans chaque territoire dont la plupart des journalistes recrutés par les promoteurs des médias ne sont pas formés au préalable. Ils diffusent souvent des informations partisans, fantaisistes et souvent non responsables, avec comme conséquence, le discrédit jeté sur l'ensemble de la corporation du fait de leurs bavures et leurs dérapages. Ce qui revient à dire que la formation s'avère nécessaire en vue de promouvoir la liberté de la Presse, devenue une problématique au Kongo Central dans la mesure où certains professionnels des médias foulent au pied les notions de base de cet exercice jusqu'à confondre la liberté de Presse au libertinage, source de nombreux cas d'interpellation des journalistes qui sont parfois brutalisés, arrêtés et inquiétés tant par les services de sécurité que par les acteurs politiques et autres tenants du pouvoir.

Une autre catégorie des journalistes, c'est celle n'appartenant à aucun organe de Presse, pourtant, ils sont présents dans toutes les manifestations, impres-

sionnant tout le monde, et chose grave, ils ne publient ni ne diffusent.

Devant cet état de chose, il est impérieux de renforcer les capacités des journalistes pour une bonne observance du code d'éthique et déontologie professionnelle dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en vue d'éviter les nombreux cas de dérapages observés en cette période marquée notamment par la précampagne électorale où les professionnels des médias sont appelés à plus de neutralité, de responsabilité et d'impartialité dans leur comportement.

Pour le point focal et correspondant principal de JED/ KC

TILLY MAYEMBA NZUZI

Copirights - Novembre 2022
Journaliste en danger (JED)
11, avenue de la presse Immeuble Muanda
2ème niveau Entrée A Appartement 21
Kinshasa - Gombe
BP 633 Kinshasa 1
République Démocratique du Congo
Email: jedkin@jed-afrique.org
www.jed-afrique.org

Swisscontact Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

